

Rapport 2023 sur la durabilité

Rapport sectoriel de l'assurance suisse

Sommaire

1	Préambule	3
2	Considérer la durabilité dans sa globalité	5
2.1	Cinq principes d'une approche globale de la durabilité	6
2.2	Le rôle de l'économie nationale	9
2.3	La durabilité dans la prévoyance vieillesse	10
2.4	Orientation durable de la santé publique	12
3	Indicateurs-clés sur la durabilité	13
4	La durabilité et l'exercice de notre activité	14
4.1	Gouvernance	15
4.2	Gestion des risques	18
4.3	Placements de capitaux	20
4.4	Perspective du client	24
5	La durabilité au sein des entreprises	27
5.1	Monde du travail	28
5.2	Processus de réalisation (processus commerciaux)	31
6	Conclusion	35
	Glossaire	36
	À propos de l'ASA et de ce rapport	37

Chères lectrices, chers lecteurs,

La fonction première des assureurs consiste à garantir la sécurité des entreprises et des particuliers en leur offrant une protection financière en cas de sinistre. La clientèle bénéficie ainsi d'une marge de manœuvre plus confortable pour gérer et organiser ses affaires au quotidien. Au regard de l'importance sociale de son modèle d'affaires et de sa puissance économique, le secteur se sent investi d'une responsabilité en matière de développement durable dans ses différentes zones d'activité et entend bien contribuer à la résolution de questions de politique sociale.

L'année 2023 enregistre une sinistralité supérieure à la moyenne. La tempête dévastatrice à La Chaux-de-Fonds, l'épisode de grêle au Tessin avec des dommages estimés à 300 millions de francs environ, mais aussi l'effondrement d'un massif rocheux à Brienz, qui a tenu la Suisse en haleine pendant des semaines, sans oublier le glissement de terrain à Schwanden : autant d'événements qui ont mis à contribution le secteur de l'assurance ainsi que les autres acteurs impliqués. De tels dommages provoqués par les forces de la nature exercent une influence directe sur les

activités d'assurance, raison pour laquelle l'engagement des assureurs en faveur d'un avenir durable relève de leur intérêt intrinsèque. Toutefois, le secteur ne se préoccupe pas uniquement de durabilité environnementale, mais aussi de durabilités économique et sociale.

En vertu de cette compréhension globale des choses, l'Association Suisse d'Assurances ASA obéit à cinq principes lors de la défense de ses intérêts au niveau politique. Ceux-ci sous-tendent notamment que la performance économique, la responsabilité écologique et la justice sociale sont interdépendantes et que l'innovation constitue un levier décisif en matière de développement durable. Outre le respect de ces principes, des conditions d'exercice appropriées sont nécessaires pour que le secteur de l'assurance, partenaire de l'économie réelle, puisse accompagner avec efficacité et efficacité la transition vers une économie durable.

Dans ce cinquième rapport sur les diverses activités déployées en matière de durabilité au sein de notre secteur, nous montrons comment les

assureurs suisses favorisent la transformation vers davantage de durabilité. Avec sa gestion et ses évaluations des risques, ainsi que ses placements, le secteur de l'assurance dispose de plusieurs leviers pour œuvrer à une plus grande durabilité. Même si son empreinte écologique est faible par rapport à celle d'autres secteurs économiques, une stratégie de mobilité durable, par exemple, contribue à l'amoinrir encore. La durabilité dans le secteur de l'assurance se joue aussi au niveau de l'engagement de la branche en faveur de ses quelque 50 000 collaborateurs en Suisse : afin de les préparer aux défis du futur, elle ne cesse de développer son offre de formations. Et comme nous sommes également actifs au niveau sociétal avec nos produits et nos services de conseil, un système de santé pérenne et une prévoyance vieillesse solide nous tiennent tout autant à cœur.

Un sondage réalisé auprès de nos compagnies membres, près de 70 assureurs directs et réassureurs d'envergures nationale et internationale, au cours de l'exercice sous revue a permis de recueillir pour la première



1 Préambule

2 Considérer la durabilité dans sa globalité

3 Indicateurs-clés sur la durabilité

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

5 La durabilité au sein des entreprises

6 Conclusion

Glossaire

À propos de l'ASA et de ce rapport

fois des informations sur la gouvernance en matière de développement durable. Il en ressort que deux tiers des assureurs interrogés disposent déjà d'une stratégie idoine. Un autre chapitre présente les résultats d'une étude de la *Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften* (Haute école zurichoise pour les sciences appliquées) sur le point de vue de la clientèle concernant les activités déployées par les assureurs privés en matière de durabilité.

Le rapport 2023 sur la durabilité du secteur suisse de l'assurance ne prétend nullement à l'exhaustivité. En s'appuyant sur les chiffres disponibles, il dresse toutefois un état des lieux des avancées de la branche et de ses ambitions en la matière, en raison surtout de son importance pour l'économie et la société en Suisse.

Pour nous, il va de soi que la croissance économique et des conditions optimales en faveur de l'innovation relèvent des prérequis indispensables à un développement durable. À cet effet, le dialogue est nécessaire au

sein de la branche et, à un niveau supérieur, avec le législateur ainsi que d'autres groupes d'intérêts. Conjointement avec tous ces acteurs, le secteur de l'assurance est à même de développer des solutions d'assurance et de financement qui apportent une aide ciblée aux entreprises en transition vers davantage de durabilité afin qu'elles atteignent leurs objectifs. Cette aide s'adresse aussi aux particuliers qui bénéficient ainsi d'une assistance immédiate en cas de coups durs comme lors des événements médiatisés survenus en 2023 à La Chaux-de-Fonds, au Tessin, à Brienz et à Schwanden.

**Stefan Mäder, Président
et Urs Arbter, Directeur**



1 Preambule

- 2 [Considérer la durabilité dans sa globalité](#)
- 3 [Indicateurs-clés sur la durabilité](#)
- 4 [La durabilité et l'exercice de notre activité](#)
- 5 [La durabilité au sein des entreprises](#)
- 6 [Conclusion](#)

[Glossaire](#)

[À propos de l'ASA et de ce rapport](#)

Considérer la durabilité dans sa globalité

Quiconque, à l'instar du secteur de l'assurance, ambitionne d'être durable et adapte son modèle économique en conséquence doit prendre en compte les dimensions écologique, économique et sociale. Dans les faits, cela signifie que le secteur de l'assurance soutient la décarbonation de l'économie réelle et réduit le plus possible sa propre empreinte écologique. Fort de ses résultats économiques encourageants, son implication s'étend aussi au niveau de la politique sociale au travers du développement du système des trois piliers en prévoyance vieillesse et de ses efforts en faveur d'un système de santé pérenne.

1 Préambule

2 Considérer la durabilité dans sa globalité

- 2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité
- 2.2 Le rôle de l'économie nationale
- 2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse
- 2.4 Orientation durable de la santé publique

3 Indicateurs-clés sur la durabilité

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

5 La durabilité au sein des entreprises

6 Conclusion

Glossaire

À propos de l'ASA et de ce rapport

2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité

La mission première des assureurs consiste dans l'identification des risques, leur réduction et l'atténuation de leurs conséquences économiques. La prise en charge collective des risques et la prévoyance étant érigées comme principes de base, leur modèle économique s'oriente sur le long terme et l'intergénérationnel. Il existe trois domaines dans lesquels le secteur de l'assurance peut jouer un rôle significatif en faveur de la durabilité. Il s'agit, premièrement, de l'intégration systématique de la durabilité dans son propre modèle économique, deuxièmement, de l'accompagnement de la transformation de l'économie et de la société vers le zéro net et, troisièmement, de la transparence et de la collaboration sur les questions de durabilité. Dans ce contexte, l'orientation vers la durabilité représente une chance pour le secteur comme pour l'ensemble de l'économie.

Dans le présent rapport 2023 sur la durabilité, l'ASA a défini cinq principes qui guident son travail politique.

Principe n°1 : La performance économique, la responsabilité écologique et la cohésion sociale sont interdépendantes.

La croissance économique n'est pas seulement essentielle à notre prospérité, mais aussi à notre aspiration à une durabilité globale. Parallèlement, la stabilité du bien-être économique et de la prospérité de larges pans de la population est également le résultat d'une gestion économique durable.

L'ASA s'engage en faveur du bon fonctionnement de la concurrence – ceci, au bénéfice de la place économique suisse et des assureurs nationaux et internationaux qui y sont établis. Elle garantit ainsi une protection financière optimale des entreprises et des particuliers domiciliés en Suisse.

Principe n°2 : L'innovation et une économie respectueuse des ressources favorisent la durabilité.

L'innovation et le développement de nouvelles technologies constituent un levier notable pour établir des modes de production et de consommation écologiques. Des produits de plus en plus respectueux de l'environnement sont tributaires de l'amélioration continue des technologies et du développement de nouvelles techniques.

Avec leurs produits, les assureurs contribuent à la sécurité financière et sociale de leur clientèle et stimulent ainsi l'innovation. Par ailleurs, fort d'environ 540 milliards de francs de placements, le secteur de l'assurance fait partie des plus grands investisseurs institutionnels en Suisse et participe à la décarbonation de l'économie réelle par le biais de ses investissements. Au sein de leur compagnie, les assureurs accordent une grande importance à une gestion respectueuse des ressources et investissent dans la recherche et le développement axés sur la durabilité écologique. Il en ressort que le modèle économique des assureurs tient indéniablement compte depuis toujours de la durabilité dans ces trois dimensions.

2 Considérer la durabilité dans sa globalité

2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité

2.2 Le rôle de l'économie nationale

2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse

2.4 Orientation durable de la santé publique

Principe n°3 : Une grande transparence et la disponibilité de données sur la durabilité sont les pierres angulaires de cet édifice.

L'instauration de la transparence et la disponibilité de données de qualité permettent de mieux évaluer l'impact et les risques des activités économiques en termes de durabilité. Des données solides et compréhensibles facilitent l'évaluation des répercussions et des risques, tant aux niveaux écologiques, économiques que sociétaux. Les acteurs économiques sont ainsi davantage en mesure de déployer leurs activités en rapport avec la durabilité sur le temps long et de les orienter de manière plus ciblée. Il en va de même pour les assureurs et leurs parties prenantes telles que les clients et les propriétaires.

L'ASA soutient l'introduction de la base de données mondiale Net Zero Public Data Utility (NZDPU), qui a le potentiel d'améliorer la qualité des données et de réduire les coûts générés par la collecte des informations. En outre, l'association suit avec intérêt le développement des Swiss Climate Scores qui constituent une approche possible en matière de représentation de l'impact climatique des placements financiers. Pour l'ASA, il ne fait en outre aucun doute qu'elle s'oppose à toute forme d'écoblanchiment

chiment dans les affaires d'assurance. Elle a d'ailleurs élaboré à cet effet une norme d'autorégulation pour les assurances-vie liées à des participations.

Principe n°4 : Utiliser les mécanismes de l'économie marchande pour atteindre les objectifs de durabilité

Il est préférable de recourir à des mesures venant de l'économie de marché pour atteindre les objectifs de durabilité. Les prescriptions légales s'appliquent uniquement à titre subsidiaire en cas de défaillance du marché. Elles sont censées entraîner les changements souhaités, sans trop nuire à la performance économique.

L'ASA est convaincue que la plupart des objectifs de durabilité sont atteignables par l'application de solutions définies par les compagnies elles-mêmes. Si les défaillances du marché devaient impliquer le recours à des dispositions réglementaires, l'ASA prône en premier lieu l'autorégulation. Il s'agit ainsi de garantir la définition d'un corpus de règles pratiques, souples et efficaces qui se conforment à celles en vigueur au niveau international et reposant sur des principes.

**AUTORÉGULATION DES ASSUREURS SUISSES
AUX FINS DE PRÉVENTION DE L'ÉCOBLANCHIMENT**

En décembre 2022, le Conseil fédéral s'est fixé pour objectif de positionner la place financière suisse comme leader dans le domaine de l'assurance durable. L'ASA soutient cette ambition et a de son côté initié différents travaux. En sa qualité d'organisation faîtière des assureurs privés suisses, elle s'engage en faveur d'une amélioration constante des conditions d'exercice au niveau sectoriel.

Ainsi, les membres d'un groupe de travail de l'ASA ont entamé en 2023 l'élaboration d'une norme d'autorégulation en vue de la prévention de l'écoblanchiment dans les assurances-vie liées à des participations. Celle-ci entrera probablement en vigueur en janvier 2025, avec une période transitoire. En vertu de ces dispositions, les renseignements sur la durabilité doivent donc

1. être précis et cohérents avec le profil et le modèle économique de l'assureur ou du produit d'assurance vie considéré,
2. être tenus régulièrement à jour,
3. être étayés par des explications et des faits clairs, et
4. être facilement accessibles à la clientèle.

Les assureurs et leurs intermédiaires liés tiendront compte de ces quatre principes dans les processus de développement de produits, de marketing, de conseil et de gestion.

2 Considérer la durabilité dans sa globalité

2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité

2.2 Le rôle de l'économie nationale

2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse

2.4 Orientation durable de la santé publique



2 Considérer la durabilité dans sa globalité

2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité

- 2.2 Le rôle de l'économie nationale
- 2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse
- 2.4 Orientation durable de la santé publique

Principe n°5 : La pertinence prime sur la quantité

Les discussions sur la durabilité portent en permanence sur la modification et l'élargissement des corpus terminologiques et réglementaires. Il est donc nécessaire de s'en tenir à des objectifs établis, comme ceux de l'Accord de Paris sur le climat relatif à la décarbonation. En matière d'activités liées à la durabilité, l'accent ne devrait pas être mis sur le nombre d'objectifs, mais sur la pertinence et l'efficacité des mesures considérées. Il s'agit de classer ces dernières par ordre de priorité afin que soient effectivement mises en œuvre les plus efficaces d'entre elles.

Au regard de son cœur de métier, le secteur de l'assurance contribue à la durabilité économique et sociale, notamment par la couverture des risques existentiels tels que les conséquences d'une maladie ou d'un accident ainsi que par la prévoyance vieillesse privée et professionnelle. Telle est sa priorité et l'essence même de son activité. En outre, les assureurs ont un intérêt intrinsèque à atteindre des objectifs écologiques, car le changement climatique et les risques naturels et environnementaux qui en découlent se répercutent directement sur les taux de sinistres en assurance de dommages. L'ASA veille à ce que la composante écologique ne recouvre pas indéfiniment d'autres facteurs environnementaux. Une concentration sur les aspects environnementaux les plus urgents, tels que les émissions de CO₂, favorise une approche ciblée et orientée vers les objectifs.

2.2 Le rôle de l'économie

Alexander Keberle, responsable Infrastructures et énergie / Environnement, membre de la direction de l'association faîtière economiesuisse

La durabilité, à savoir l'orientation sur le temps long vers des objectifs écologiques, économiques et sociaux, revêt une très grande importance pour les entreprises suisses. Cela se traduit notamment par le fait qu'elles rendent de plus en plus compte publiquement de leurs performances en matière de développement durable. Les acteurs économiques n'ont pas uniquement pour mission d'accompagner la transition vers davantage de durabilité, mais aussi de défendre les conditions d'exercice nécessaires à cet effet.

La durabilité globale, une priorité absolue

La durabilité est décisive pour le succès de l'économie suisse. Une enquête interne menée au printemps 2024 auprès des entreprises et des représentants du secteur membres du comité directeur d'economiesuisse le confirme : la durabilité est cruciale pour le modèle économique des entreprises suisses (4,3/5) et a nettement gagné en influence au cours des dernières années (4,7/5). Plusieurs raisons concrètes à cela : la durabilité permet aux entreprises suisses de se singulariser dans un contexte de concurrence internationale exacerbée. Solidité des finances et intégration sociétale dans le respect de la nature sont des critères de qualité typiquement suisses.

À l'inverse, l'économie joue aussi un rôle décisif dans le succès de la durabilité. Pour la plupart des gens, leur contribution positive (ou négative) à la durabilité n'est nul part aussi essentielle qu'en leur qualité d'acteurs économiques. Comme consommateurs, employeurs ou travailleurs : c'est à ce niveau-là que se situe la création de richesses aux fins d'améliorations sociales et de protection de l'environnement. C'est aussi à ce niveau-là que les ressources sont exploitées et générées. En conséquence, sans durabilité économique, pas de progrès dans les deux autres dimensions de la durabilité.

Certaines évolutions risquent de s'avérer un frein au progrès

Dans la pratique, le chemin vers une durabilité globale est toutefois semé d'embûches. D'un point de vue macroéconomique, trois phénomènes sont particulièrement préoccupants :

- **Le manque de coopération et de coordination internationales** : la durabilité ne saurait être atteinte sans coopération internationale. Les dispositions réglementaires ne cessent de se multiplier comme de mauvaises herbes, de se contredire et de complexifier la moindre activité. Eu égard à sa petite taille, la Suisse, pourtant déjà bien positionnée, ne peut s'améliorer que là où elle dispose d'une certaine marge de manœuvre.
- **Une bureaucratie excessive** : il est regrettable qu'en raison de la quantité de mauvaises herbes, les bonnes graines ne puissent plus pousser. Certaines dispositions réglementaires génèrent tellement de pape-

rasse qu'elles impliquent une lourde surcharge administrative. Sabine Mauderer, présidente d'un réseau de plus d'une centaine de banques centrales et de superviseurs financiers visant l'accélération du développement de la finance verte, s'est récemment inquiétée de « l'inefficacité et de la confusion » engendrées par une réglementation excessive et non coordonnée.

- **La polarisation** : plus la polarisation se renforce, plus les discussions sont âpres et ne laissent aucune place au compromis. Avec des acteurs monothématiques, la durabilité est également considérée de manière moins globale. Nous observons que même les entreprises ambitieuses se retirent en partie du débat, car les risques d'un engagement public augmentent. Résultat : « écosilence ».

L'économie peut jouer un rôle de premier plan en matière de durabilité si elle utilise et canalise sa force d'innovation. L'économie réelle et l'économie financière sont des partenaires complémentaires, la première met en œuvre la transition et la seconde en garantit le financement, avec l'efficacité et la transparence requises. Or, elles sont également des partenaires incontournables lorsqu'il s'agit de s'engager en faveur de conditions d'exercice propices et de confronter les politiques à la réalité. Car si les risques de manque de coordination, de bureaucratie excessive et de polarisation s'accroissent, cela ne rend service à personne – en tout cas, pas à la durabilité.

2 Considérer la durabilité dans sa globalité

2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité

2.2 Le rôle de l'économie nationale

2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse

2.4 Orientation durable de la santé publique

2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse

Outre la durabilité écologique du placement des capitaux de prévoyance (cf. chapitre 4.3), c'est surtout la durabilité économique des systèmes de prévoyance qui est importante. Dans la « [Stratégie pour le développement durable 2030](#) », adoptée en 2021, le Conseil fédéral formule l'objectif suivant concernant l'axe stratégique national « Garantir sur le long terme la stabilité des systèmes de prévoyance » : « La stabilité financière des systèmes suisses de prévoyance est assurée malgré l'évolution démographique. Afin de garantir l'équilibre financier tout en maintenant le niveau de protection sociale, la Confédération veille à ce que les propositions de réformes des systèmes de prévoyance tiennent compte des intérêts de toutes les classes d'âge et respectent le pacte intergénérationnel. »

La stabilité des systèmes de prévoyance est en effet menacée par l'évolution démographique. Financée selon le principe de la répartition, l'AVS souffre du vieillissement de la population. La part des personnes actives dans la population totale diminue et celle des personnes à la retraite augmente en conséquence. Le rapport entre le nombre de cotisants et celui

des bénéficiaires de rente ne cesse donc de se dégrader. De son côté, la prévoyance professionnelle financée par capitalisation est confrontée à l'augmentation de l'espérance de vie et donc à l'allongement de la durée de versement des rentes. La baisse des rendements des placements aggrave encore ce déséquilibre.

Un positionnement optimal sur le plan conceptuel

Au niveau conceptuel, la prévoyance vieillesse en Suisse est optimale. Les rentes de vieillesse de l'AVS sont indépendantes du marché des capitaux et peuvent facilement être adaptées au renchérissement puisque leur financement repose principalement sur les cotisations salariales. De leur côté, les rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle sont indépendantes de l'évolution démographique. Leur financement n'est pas subordonné au rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires, et l'allongement de l'espérance de vie peut être pris en compte lors de la fixation du taux de conversion (par l'application des tables dites de génération). La combinaison d'une rente de vieillesse du premier pilier non tributaire du renchérissement et d'une rente de vieil-

lesse du deuxième pilier non alignée sur l'évolution démographique favorise globalement une plus grande stabilité.

Or, la stabilité financière de la prévoyance vieillesse est menacée, car tant l'AVS que la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP) ne sont pas articulées de manière pérenne. Ce phénomène s'explique essentiellement par le maintien de l'âge de la retraite à 65 ans (AVS) et celui d'un taux de conversion trop élevé de 6,8 pour cent (LPP). Dans ce contexte, [le rapport par pays 2019](#) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, a recommandé à la Suisse les mesures suivantes :

- fixer l'âge légal de la retraite à 65 ans pour les deux sexes comme prévu, puis le porter progressivement à 67 ans et l'indexer ensuite sur l'espérance de vie ;
- revoir à la baisse le paramètre utilisé pour calculer les rentes (le « taux de conversion minimal ») et en faire un paramètre technique plus souple fixé par ordonnance.

2 Considérer la durabilité dans sa globalité

- 2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité
- 2.2 Le rôle de l'économie nationale
- 2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse**
- 2.4 Orientation durable de la santé publique

Améliorer la situation des institutions de prévoyance appliquant le minimum LPP et celles proches de la LPP

Une réforme de la LPP sera soumise au vote le 22 septembre 2024. Elle prévoit notamment l'abaissement du taux de conversion LPP de 6,8 pour cent à 6,0 pour cent, ce qui devrait améliorer la situation des institutions de prévoyance appliquant le minimum LPP et de celles proches de la LPP. Ces établissements sont tributaires de la réduction du taux de conversion LPP pour amortir les pertes générées par les départs en retraite. De leur côté, les institutions de prévoyance offrant des prestations surobligatoires ont utilisé leur marge de manœuvre et pris les mesures nécessaires.

À l'instar d'une large alliance de partis et d'associations, l'ASA soutient la réforme de la LPP adoptée par le Parlement.



2 Considérer la durabilité dans sa globalité

- 2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité
- 2.2 Le rôle de l'économie nationale
- 2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse**
- 2.4 Orientation durable de la santé publique

2.4 Orientation durable de la santé publique

Un système de santé durable a pour objectif d'encourager la population à se maintenir en bonne santé tout en garantissant la justice sociale et la stabilité économique. Différents classements, comme le [World Index of Healthcare Innovation](#), confirment que le secteur suisse de la santé est particulièrement bien positionné par rapport à la moyenne internationale. Afin de préserver ce niveau élevé, les fournisseurs de prestations continuent de développer le système de santé suisse en collaboration avec les assureurs-maladie, les cantons, la Confédération et le législateur. À cet effet, ils investissent dans l'optimisation des processus, la numérisation et l'innovation. Alors que l'assurance obligatoire (assurance de base) vise surtout l'efficacité, l'adéquation et l'économicité pour la collectivité dans son ensemble, les assurances complémentaires disposent d'un potentiel financier plus conséquent permettant d'investir dans la qualité, l'innovation, le confort et la coordination au profit des besoins individuels. Les assurances en maladie complémentaire permettent aux patientes et aux patients d'accéder, en fonction de leurs besoins, à des prestations qui excèdent celles couvertes par l'assurance de base. Dans l'ensemble, les assureurs-maladie contribuent à la pérennité de l'ensemble du système de santé, tant en assurance obligatoire des soins (AOS) qu'en assurance complémentaire.

Les assurances complémentaires, stabilisateurs de la santé publique

Les assurances complémentaires d'hospitalisation demeureront attractives, car elles donnent accès à des méthodes de traitement novatrices, à une offre de soins élargie, à des prestations plus rapides, à un plus grand confort et au libre choix du médecin, ceci dans un secteur de la santé de plus en plus saturé. Si l'ambulantisation des soins médicaux progresse, le besoin des patientes et des patients en prestations spécialisées, en liberté de choix et en confort demeure inchangé. Ce phénomène implique un développement innovant de l'offre de prestations supplémentaires et de produits d'assurance correspondants dans le domaine ambulatoire. Il s'agit notamment de prestations de confort lors de traitements ambulatoires ou de concepts d'hospitalisation à domicile (« *Hospital at home* »). De telles approches permettent de satisfaire les besoins individuels dans un système de santé en pleine mutation, tout en générant de nouvelles sources de financement pour les prestataires de services qui les proposent, ce qui conduit à une sécurité des investissements et contribue à la stabilité du système de santé sur le long terme.

Des conditions d'exercice durables pour les assurances complémentaires d'hospitalisation

L'instauration de conditions d'exercice appropriées garantissant la pérennité des activités des assurances complémentaires est cruciale pour la préservation d'un secteur de la santé fonctionnel et innovant. Dans cette perspective, l'ASA s'engage notamment en faveur de la transparence et de la clarté en matière d'assurance complémentaire d'hospitalisation. Les grandes lignes sectorielles y veillent par la définition de onze principes déterminant les exigences devant être remplies par les conventions afin que les prestations supplémentaires fournies dans le secteur hospitalier soient mentionnées, évaluées et décomptées avec clarté et en toute transparence. Dans ces conventions, les assureurs-maladie, les hôpitaux et les médecins agréés stipulent le mode de fourniture et d'indemnisation des prestations supplémentaires. Pour que celles-ci puissent être indiquées plus clairement à l'avenir et soient également compréhensibles en termes de tarif pour les personnes disposant d'une assurance complémentaire, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations sont fortement sollicités par la mise en œuvre de ces conventions.

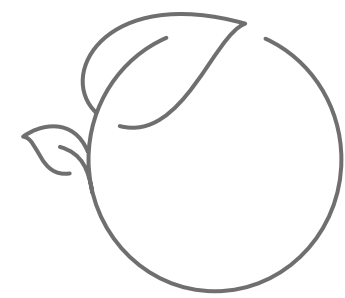
2 Considérer la durabilité dans sa globalité

- 2.1 Cinq principes d'une approche globale de la durabilité
- 2.2 Le rôle de l'économie nationale
- 2.3 La durabilité dans la prévoyance vieillesse
- 2.4 Orientation durable de la santé publique**

3

Indicateurs-clés sur la durabilité

GOUVERNANCE & AFFILIATIONS



61%

des assureurs interrogés affichent un objectif de neutralité carbone

OPÉRATIONS ET EFFECTIFS



2050

personnes en formation

PLACEMENTS DE CAPITAUX

87%

des assureurs interrogés prennent en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement



GOUVERNANCE & AFFILIATIONS

41%

des assureurs interrogés sont signataires des PRI



PLACEMENTS DE CAPITAUX



24,5

milliards de CHF d'investissements à impact

OPÉRATIONS ET EFFECTIFS



3729 km

de déplacements professionnels par poste à plein temps

OPÉRATIONS ET EFFECTIFS



3225 kWh

de consommation totale d'énergie par poste à plein temps

PLACEMENTS DE CAPITAUX

71%

des assureurs interrogés mesurent une partie plus ou moins grande de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles



OPÉRATIONS ET EFFECTIFS

34,7%

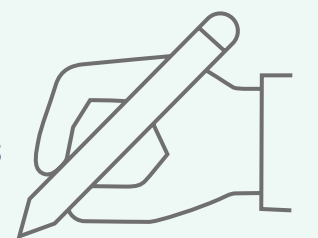
de femmes à des postes de cadres



GOUVERNANCE & AFFILIATIONS

38%

des assureurs interrogés sont signataires des PSI



- 1 Préambule
- 2 Considérer la durabilité dans sa globalité
- 3 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité au sein des entreprises
- 6 Conclusion
- Glossaire
- À propos de l'ASA et de ce rapport

La durabilité et l'exercice de notre activité

Gestion des risques, souscription et opérations de placements, autant de leviers importants que le secteur de l'assurance peut actionner pour œuvrer à une plus grande durabilité. Par ailleurs, définir une gouvernance de la durabilité est un préalable indispensable à la mise en œuvre de mesures de durabilité. Sans compter que les attentes de la clientèle à l'encontre du secteur de l'assurance jouent aussi un rôle non négligeable en la matière.

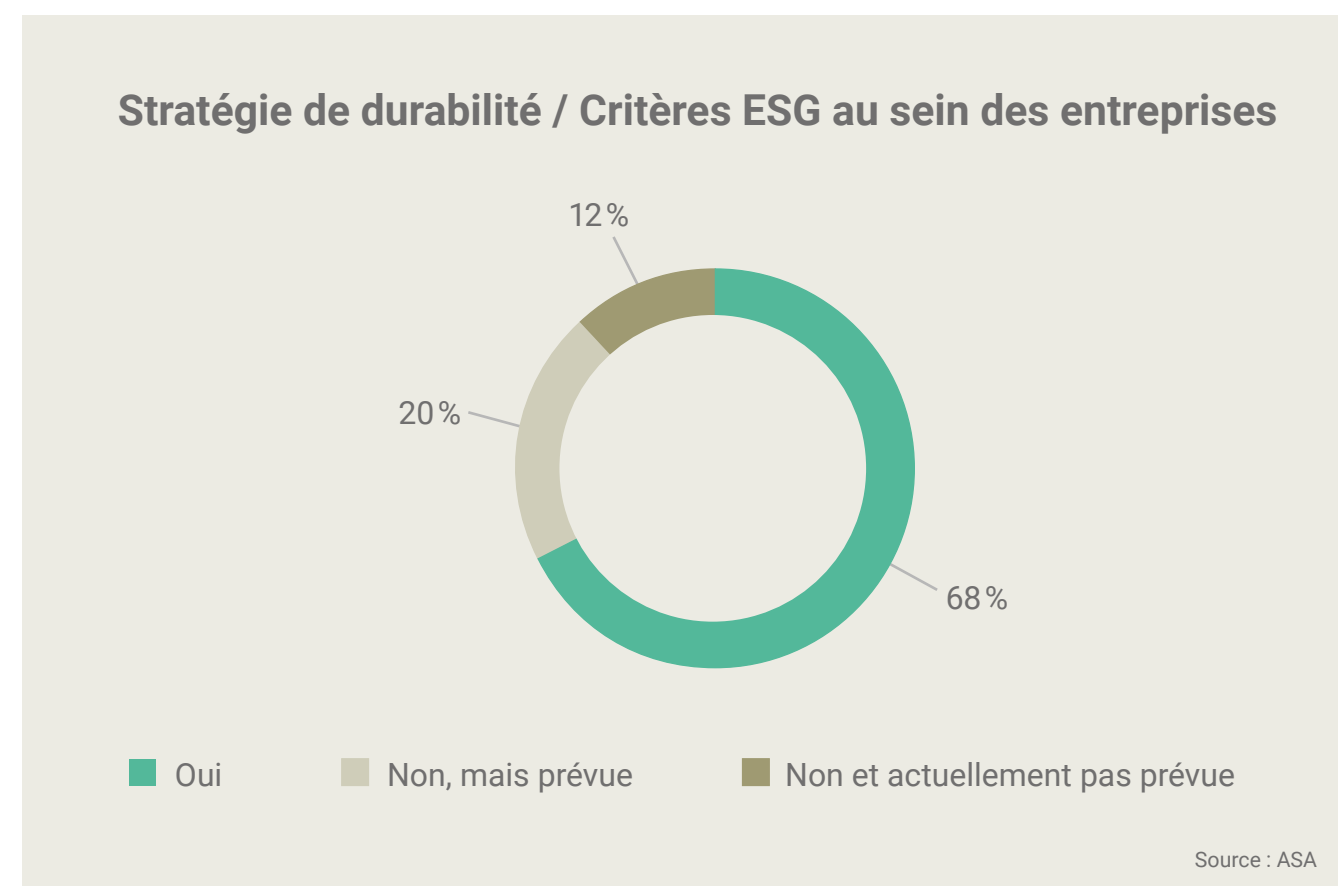
- 1 Préambule
 - 2 Considérer la durabilité dans sa globalité
 - 3 Indicateurs-clés sur la durabilité
 - 4 La durabilité et l'exercice de notre activité**
 - 4.1 Gouvernance
 - 4.2 Gestion des risques
 - 4.3 Placements de capitaux
 - 4.4 Perspective du client
 - 5 La durabilité au sein des entreprises
 - 6 Conclusion
- Glossaire
À propos de l'ASA et de ce rapport

4.1 Gouvernance

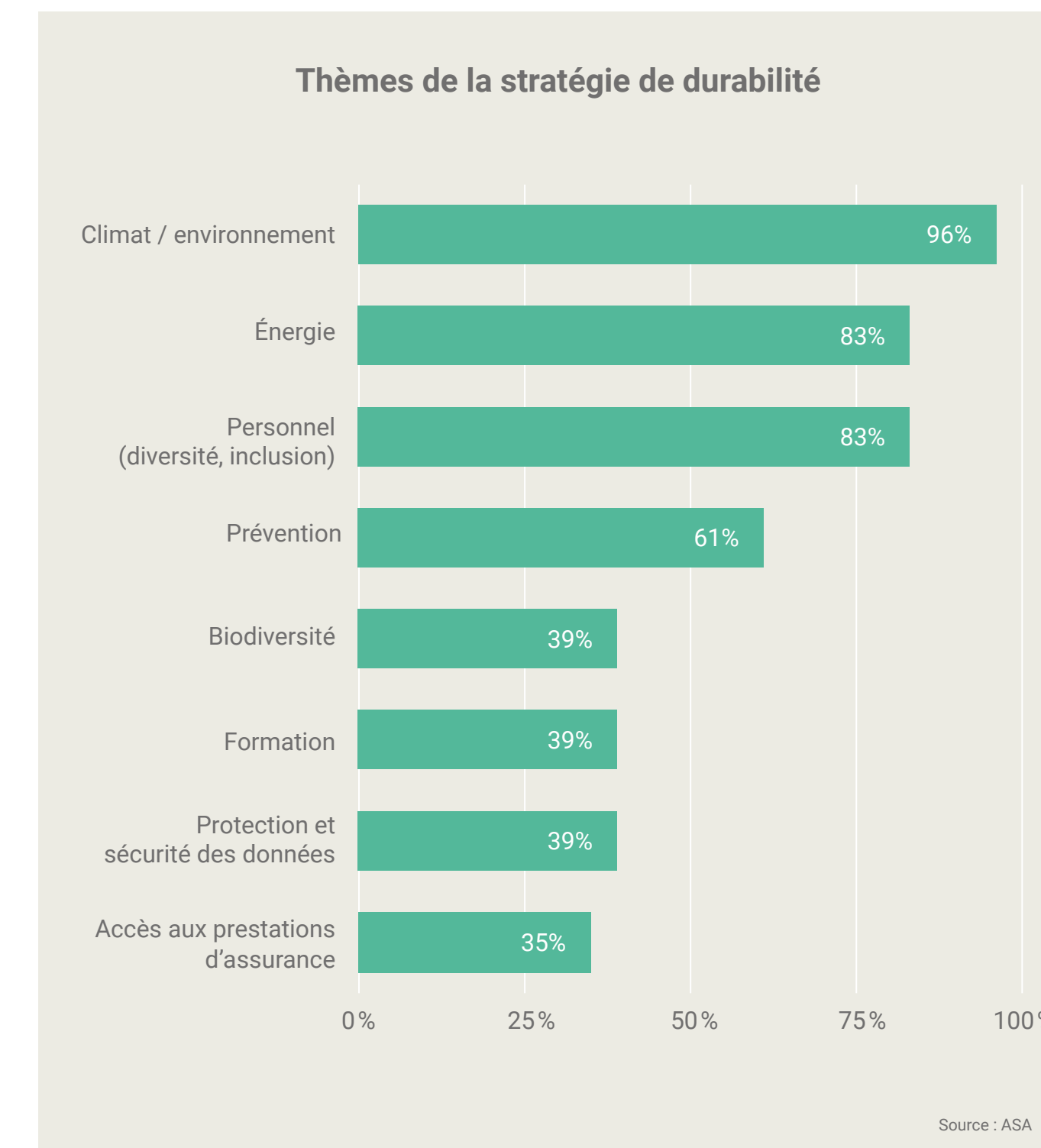
Pour l'exercice sous revue, l'ASA a recueilli pour la première fois des informations sur la gouvernance en matière de développement durable auprès de ses compagnies membres. Les résultats reposent sur les réponses de 34 assureurs qui, avec leur volume de primes, représentent 87 pour cent des assureurs privés suisses. Des informations sur la méthode utilisée pour le sondage et l'analyse se trouvent au chapitre « [À propos de l'ASA et du présent rapport](#) ». Il ressort du sondage que les assureurs travaillent à ancrer le développement durable dans leurs activités et leur culture d'entreprise. Ils constituent des commissions, appliquent et adaptent des processus, forment leurs employés sur les problématiques liées à la durabilité, définissent des incitations pour atteindre les objectifs de durabilité et s'appuient aussi sur des outils et des prestataires de services externes.

Les stratégies de durabilité continuent de gagner du terrain

Lors du sondage, deux bons tiers des assureurs interrogés disposaient d'une stratégie de développement durable, et plus de 20 pour cent prévoyaient d'en introduire une. Celle-ci doit encore être adoptée par le conseil d'administration ou la direction de l'entreprise ou du groupe.



Tous les assureurs interrogés ayant défini une stratégie de durabilité ont indiqué prendre en compte les critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans l'exercice de leur cœur de métier. Ils considèrent également les répercussions effectives ou potentielles de leurs propres activités sur les [objectifs de développement durable](#) (ODD) de l'ONU, par exemple sur l'accès aux prestations d'assurance ou à une éducation de qualité, ou encore en matière d'égalité des genres.

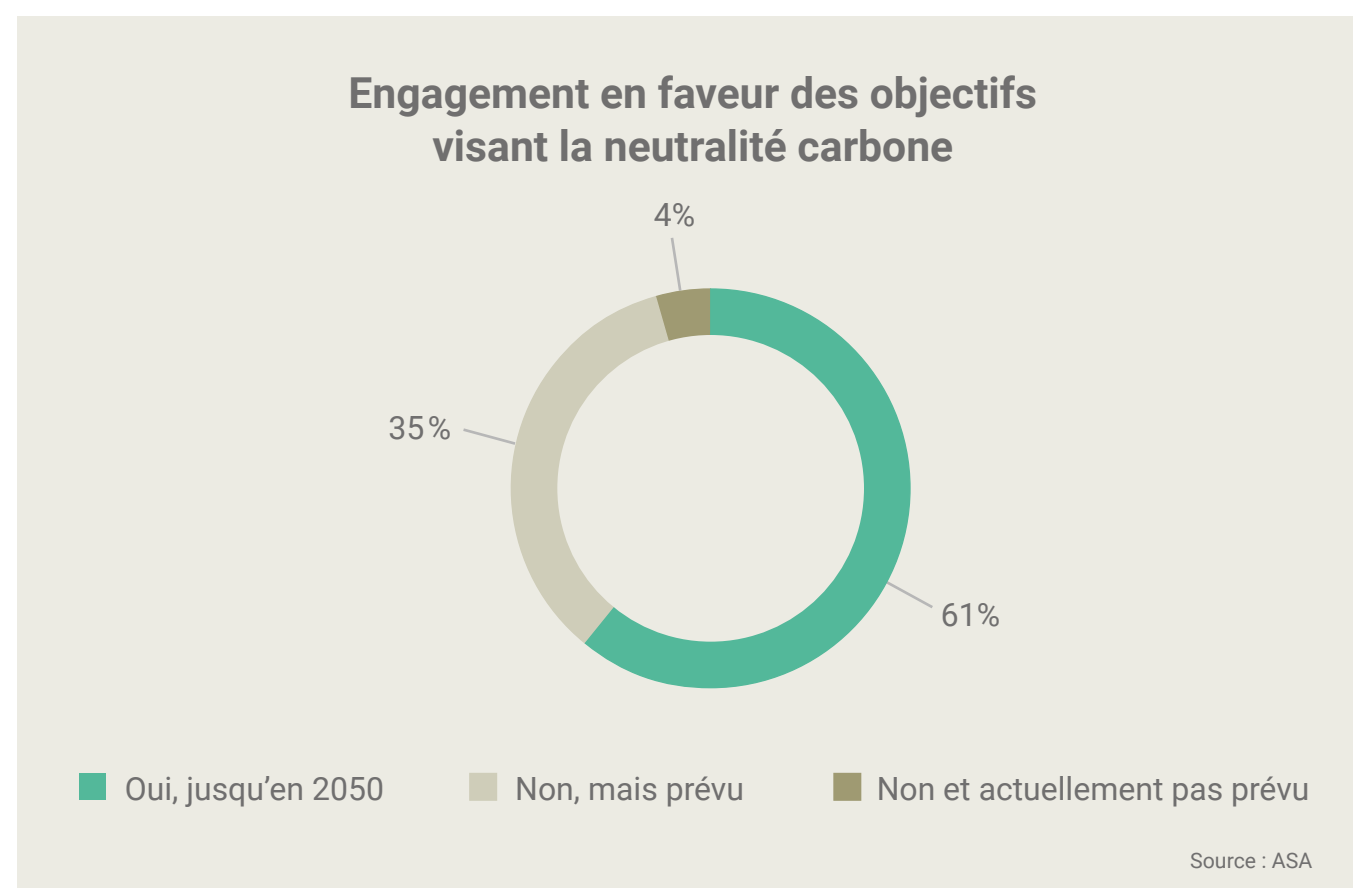


Dans le cadre de leurs stratégies de durabilité, deux tiers (68 pour cent) des assureurs interrogés se sont fixés des objectifs concrets et 24 pour cent supplémentaires ont l'intention d'en définir. Parmi les entreprises qui se sont fixées des objectifs de durabilité, ceux-ci portent essentiellement sur l'environnement et le climat (100 pour cent), suivi par les aspects sociaux avec 70 pour cent (avec un ac-

cent sur le personnel et les objectifs sociaux) et la gouvernance avec 57 pour cent. Les assureurs interrogés ayant défini des objectifs de durabilité s'orientent à 61 pour cent sur ceux relevant de l'Accord de Paris sur le climat, et 35 pour cent supplémentaires prévoient d'introduire des objectifs de neutralité carbone. Cela concerne à plus de 90 pour cent les placements de capitaux, suivis par les propres activités de l'entreprise avec 81,8 pour cent, et 55 pour cent tout juste indiquent qu'ils vont également y inclure leurs portefeuilles d'assurance.

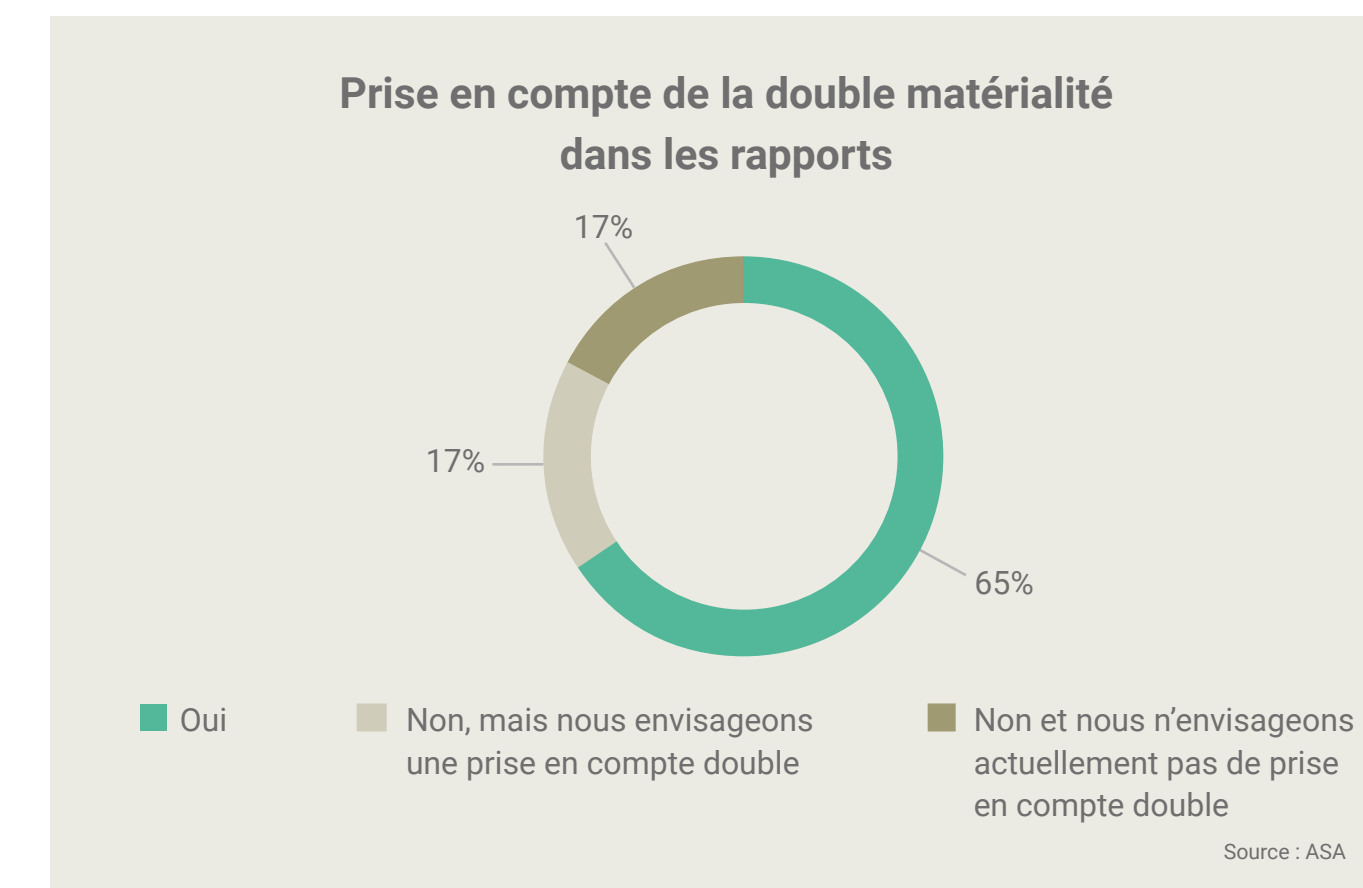
Publication de rapports via différents canaux

Aux fins de mesure des progrès réalisés en matière de durabilité et de transparence, plus de deux tiers des assureurs interrogés établissent des rapports sur leurs activités ESG. Ils sont 32 pour cent à indiquer être tenus de publier des informations non financières. S'y ajoutent 9 pour cent qui souhaitent dorénavant introduire un rapport sur la durabilité.



La direction se charge de la durabilité

Pour une grande partie des assureurs interrogés, la définition et la réalisation des objectifs de durabilité est du ressort conjoint de la direction générale ou du groupe. Parfois, le CEO ou un autre membre de la direction générale ou de celle du groupe est également chargé spécifiquement de cette mission. La prise en compte de la durabilité est donc insufflée du haut vers le bas par les dirigeants dans l'ensemble de l'entreprise. Ce phénomène transparait également dans le fait que de nombreux assureurs disposent d'une approche de principe en matière de durabilité et l'intègrent dans leur système de gestion. En outre, cette problématique est ancrée dans les domaines de spécialité concernés. Par la désignation d'une personne en charge de la durabilité, les besoins peuvent dès lors être centralisés, les interfaces coordonnées et le savoir-faire nécessaire transmis au cas par cas.





À l'avenir, les obligations de rendre des comptes seront soumises à des directives uniformes, tant en Suisse qu'au sein de l'UE. L'article 964 CO a introduit des exigences circonstanciées en matière de publication de rapports et définit le cercle des entreprises suisses tenues de rendre des comptes à partir de 2024 (à partir de l'exercice 2023). Ces dernières sont dès lors confrontées au défi de trouver un équilibre entre les coûts induits par le *reporting* et le gain d'informations que cela représente pour les investisseurs et les autres parties prenantes. En mettant l'accent sur la matérialité et en introduisant l'approche de la « double matérialité » exigée par la loi, les assureurs interrogés tentent de maintenir cet équilibre.

Les normes favorisent l'adhésion

La majorité des assureurs interrogés prévoient d'appliquer (22 pour cent) ou appliquent déjà des lignes directrices en matière d'établissement de rapports sur la durabilité (43 pour cent). Cela contribue à une représentation équilibrée et appropriée des performances économiques, écologiques et sociales. Lors de l'établissement de leurs rapports et de la publication de leurs mesures, 80 pour cent des assureurs se conforment aux normes de la [Global Reporting Initiative](#) (GRI) et 20 pour cent suivent les [recommandations de l'International Sustainability Standard Board](#) (ISSB) de la [fondation IFRS](#) (*International Financial Reporting Standards Foundation*).

Outre l'établissement de rapports sur la durabilité, les assureurs observent des directives et des recommandations communes en matière d'intégration des aspects ESG. Généralement élaborées et développées en collaboration avec des représentants du secteur ou sous forme de partenariats avec des organisations non gouvernementales, celles-ci servent à l'échange de bonnes pratiques ainsi qu'à la mise en place et au développement de principes, d'approches, de méthodes et de critères portant sur la gestion de la durabilité. L'affiliation est souvent conditionnée à la signature d'un engagement à respecter les normes développées en commun. Les [Principles for Responsible Investments](#) (PRI) ou les [Principles for Sustainable Insurance](#) (PSI) sous l'égide de l'ONU sont notamment déterminants pour les assureurs. Dans notre pays, des assureurs représentant au total 80 pour cent du volume des primes (mesuré sur l'ensemble du marché suisse) ont adhéré à au moins un de ces deux accords.

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Gouvernance
- 4.2 Gestion des risques
- 4.3 Placements de capitaux
- 4.4 Perspective du client

4.2 Gestion des risques

L'identification et l'évaluation des risques ainsi que les mesures de protection et de prévention relèvent du cœur de métier des assurances. Les grands acteurs du marché ont donc développé très tôt des approches de gestion des risques qui intègrent également des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. En la matière, les risques de durabilité ne constituent pas un type de risque distinct. Ils exercent plutôt un effet moteur sur les risques classiques et influencent le risque actuariel, le risque de marché, le risque de liquidité ou le risque de réputation.

Lors de l'intégration des critères ESG dans la gestion des risques, c'est le principe de la « double matérialité » qui s'applique. Les assureurs doivent non seulement s'interroger sur la manière dont ils sont eux-mêmes concernés par une problématique liée à la durabilité, mais aussi réfléchir à l'impact potentiel sur l'environnement et la société de l'activité qu'ils exercent comme investisseurs et assureurs.

Un paysage des risques ESG très diversifié

Le terme générique « ESG » au sens large regroupe un riche éventail de thèmes tels que la biodiversité, l'évolution démographique, la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail ainsi que l'équité en matière de



4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Gouvernance
- 4.2 Gestion des risques**
- 4.3 Placements de capitaux
- 4.4 Perspective du client

concurrence. Les critères ESG deviennent ainsi une composante déterminante des stratégies classiques en termes de gouvernance, de risque et de conformité définies par la plupart des assureurs. La capacité à anticiper les bonnes questions de durabilité est capitale pour la prévention des risques. De nombreuses problématiques ESG requièrent déjà l'attention du service de gestion des risques – même si, en matière d'ESG, les médias se concentrent généralement sur le changement climatique et les objectifs en découlant (par exemple, le « zéro émission nette » d'ici 2050). Une gestion des risques ESG implique d'effectuer l'analyse des risques en ayant « les critères ESG à l'esprit ». Elle ne constitue en soi un processus ni nouveau, ni autonome. Les risques ESG – comme tous les risques – doivent être évalués toutes disciplines, toutes fonctions et tous secteurs de l'organisation confondus.

Les données, le défi majeur

Savoir utiliser efficacement de nouvelles données requiert un certain apprentissage. Il en va de même pour les données ESG. Le défi consiste d'une part dans le fait que tant certains aspects ESG, comme le changement climatique, que les droits fondamentaux du travail et le catalogue des risques de durabilité évoluent très régulièrement. D'autre part,

les risques ESG sont interdépendants, de nature durable et parfois peu connus des acteurs du marché. La prise en compte des aspects ESG est néanmoins également porteuse d'opportunités potentielles, un aspect souvent occulté dans le débat public.

Lors de l'évaluation des risques, la difficulté réside toujours dans le fait d'apprendre à savoir bien utiliser les données sous-jacentes ainsi que les méthodes de mesure parfois peu transparentes appliquées lors de la collecte des données. En dépit d'une offre croissante de notations et de données portant sur la durabilité, le manque de transparence complique la clarification des questions relatives aux critères ESG ainsi que la prise de décision subséquente sur la base des informations obtenues. Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que les notations ESG ont été développées pour mesurer l'influence des risques hors bilan sur la valorisation boursière. Aujourd'hui, le public les considère généralement à tort également comme des indicateurs d'impact. Bien qu'il n'existe jusqu'à présent pratiquement aucun lien entre une bonne notation ESG et l'engagement d'une entreprise en faveur de l'environnement, un tel rapprochement s'opère souvent.

CAS PRATIQUE : L'ENTREPRISE ZURICHOISE REPRISK

Fondée en 1998, l'entreprise zurichoise RepRisk, spécialisée dans l'analyse des risques, œuvre à la transparence des risques découlant du comportement des entreprises, comme la déforestation, les risques liés à la biodiversité, les atteintes aux droits humains et la corruption. Elle exploite une base de données en ligne contenant des ensembles de données sur les aspects ESG des entreprises publiques et privées, des actifs et des pays. RepRisk examine quotidiennement des risques, des affirmations et des critiques en lien avec les questions environnementales, sociales et de gouvernance et susceptibles de nuire à la réputation et à la rentabilité d'une entreprise ou d'entraîner des problèmes de conformité. À cet effet, elle s'appuie sur une méthode et une géolocalisation assistées par l'apprentissage automatique.

RepRisk utilise l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine pour examiner chaque jour plus de deux millions de documents provenant de quelque 100 000 sources publiques afin d'identifier les risques ESG des entreprises et des projets. La combinaison du savoir-faire d'analystes ESG et de la rapidité des algorithmes relevant de l'intelligence artificielle garantit la pertinence et la qualité des données, prévient les erreurs d'interprétation de l'intelligence artificielle et accélère le traitement de grandes quantités de données. La méthodologie de RepRisk est publiée depuis 2021 sur www.reprisk.com.

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Gouvernance
- 4.2 Gestion des risques**
- 4.3 Placements de capitaux
- 4.4 Perspective du client

4.3 Placements de capitaux

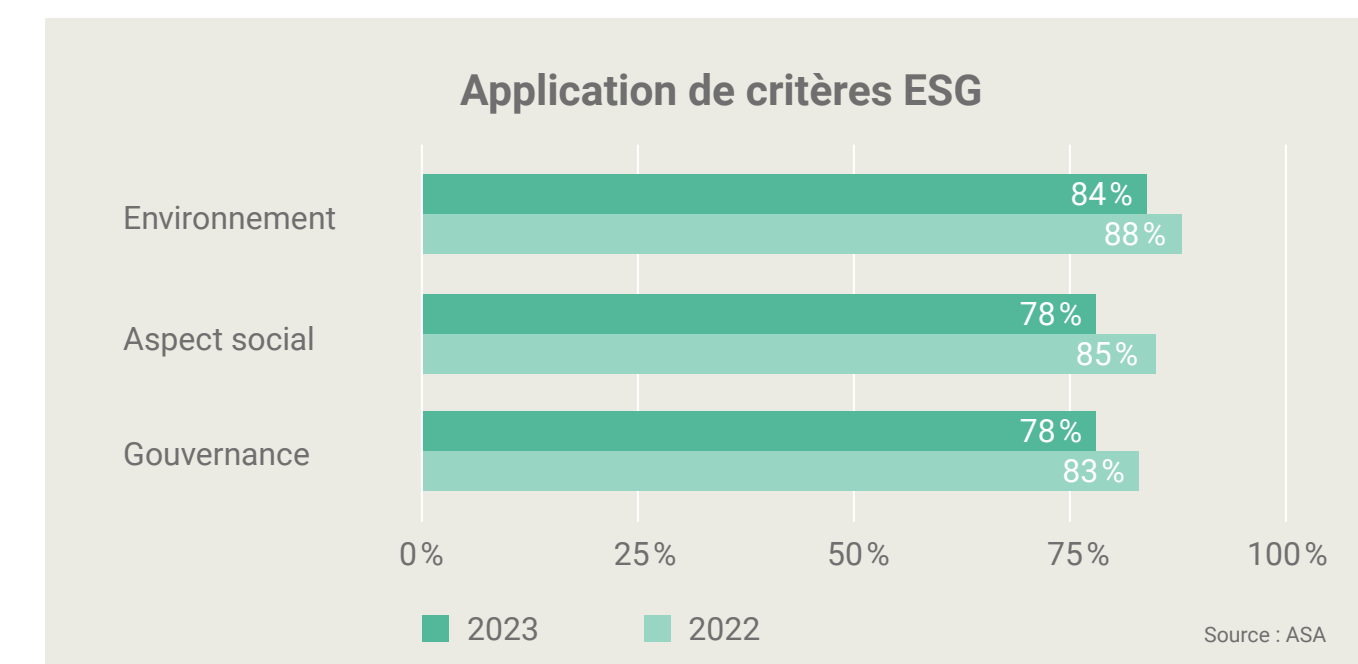
En 2023, les placements de capitaux des assureurs privés suisses s'élevaient à quelque 540 milliards de francs¹, soit le septuple des dépenses ordinaires de la Confédération pour la même année. Les assureurs ne peuvent toutefois pas disposer librement de ces fonds, car ils sont réservés pour honorer les promesses de prestations faites à la clientèle. Celle-ci leur a confiés à titre temporaire sous la forme de cotisations. Dans le cadre de leur activité de gestion et de leurs décisions de placement, les assureurs sont donc tenus de respecter les contrats passés avec la clientèle et de se conformer aux directives du législateur. Ils doivent par exemple veiller systématiquement à être en mesure d'honorer à tout moment l'intégralité des paiements pour sinistres et des prestations versées sous forme de rente garanties. Dans ce contexte, le principe de la prudence revêt une importance particulière. Dans l'intérêt de leur clientèle, les assureurs veillent donc à des aspects tels que la qualité, la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la durabilité de leurs placements.

Le sondage sur les placements de capitaux, sur lequel repose le présent chapitre, reprend la structure du dernier rapport sur la durabilité. Lorsque cela était possible et judicieux, les questions ont été complétées ou adaptées à des fins d'actualisation. En outre, de nouvelles compagnies ont accepté de participer au sondage (8), d'autres se sont retirées (4). Tous les assureurs n'ont pas forcément répondu à toutes les parties du questionnaire. La comparabilité avec les résultats de l'année précédente est donc limitée, même si la pertinence des résultats pour la branche dans son ensemble a augmenté. Des informations complémentaires sur la méthode utilisée pour le sondage et l'analyse se trouvent au chapitre [« À propos de l'ASA et du présent rapport »](#).

Structures de gouvernance et directives d'envergure

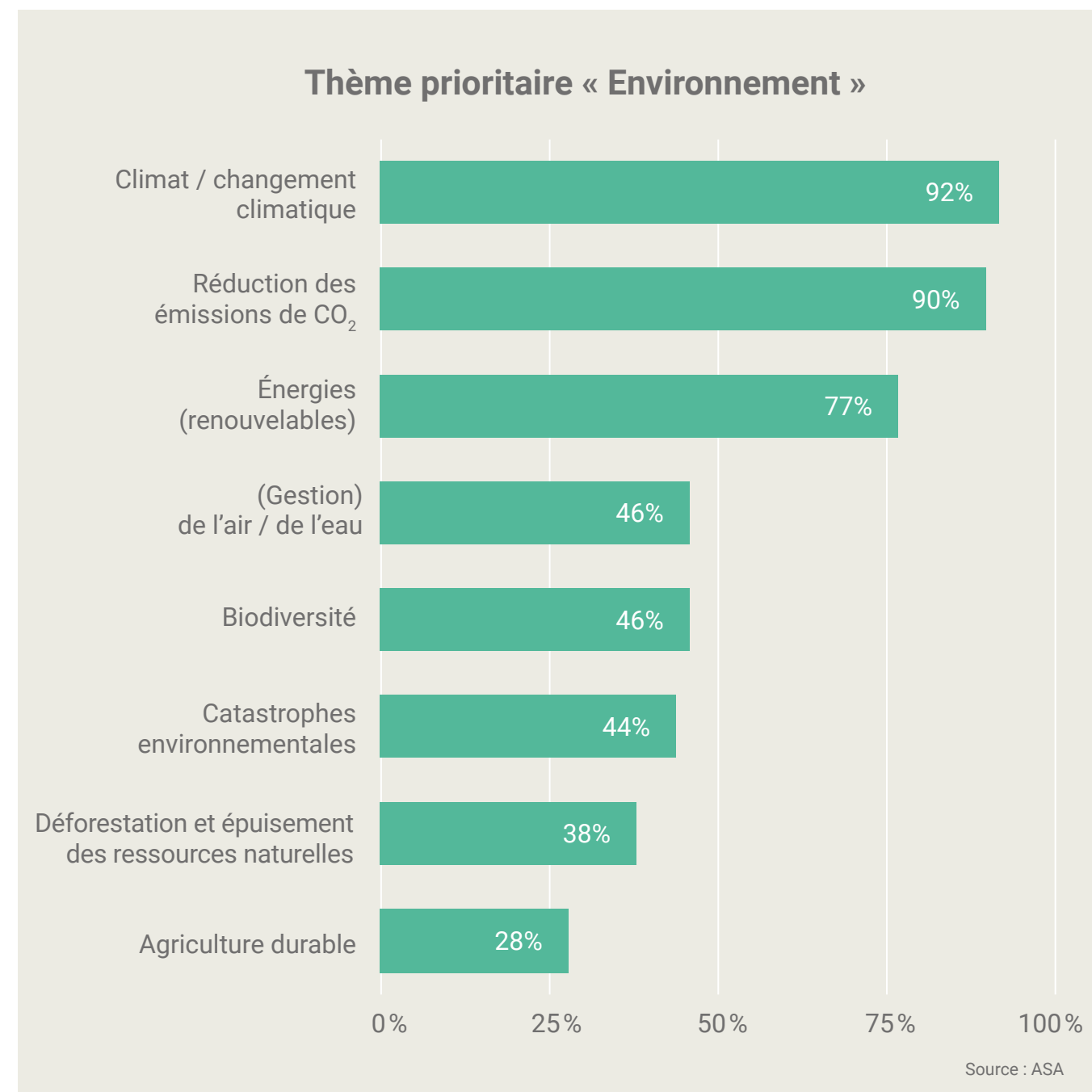
En matière de placement, la grande majorité du marché ne se contente pas seulement d'appliquer certaines mesures ESG, mais soutient ces dernières par des structures de gouvernance et des directives conséquentes en faveur de l'investissement durable. Les assureurs interrogés déclarent à 93 pour cent suivre une stratégie de durabilité spécifique pour leurs propres placements. Pour 56 pour cent d'entre eux, la stratégie de durabilité englobe également les placements réalisés pour le compte de leur clientèle (appelés « *Policy Holder Assets* »).

Concernant la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement, la situation n'a pas vraiment évolué. 87 pour cent des assureurs indiquent tenir compte de critères de durabilité lors de leurs décisions de placement (2022 : 90 pour cent). Si toutes les compagnies interrogées n'ont pas précisé dans le détail les critères ESG qu'elles appliquent effectivement, une pondération équilibrée des trois dimensions ESG se dessine néanmoins.

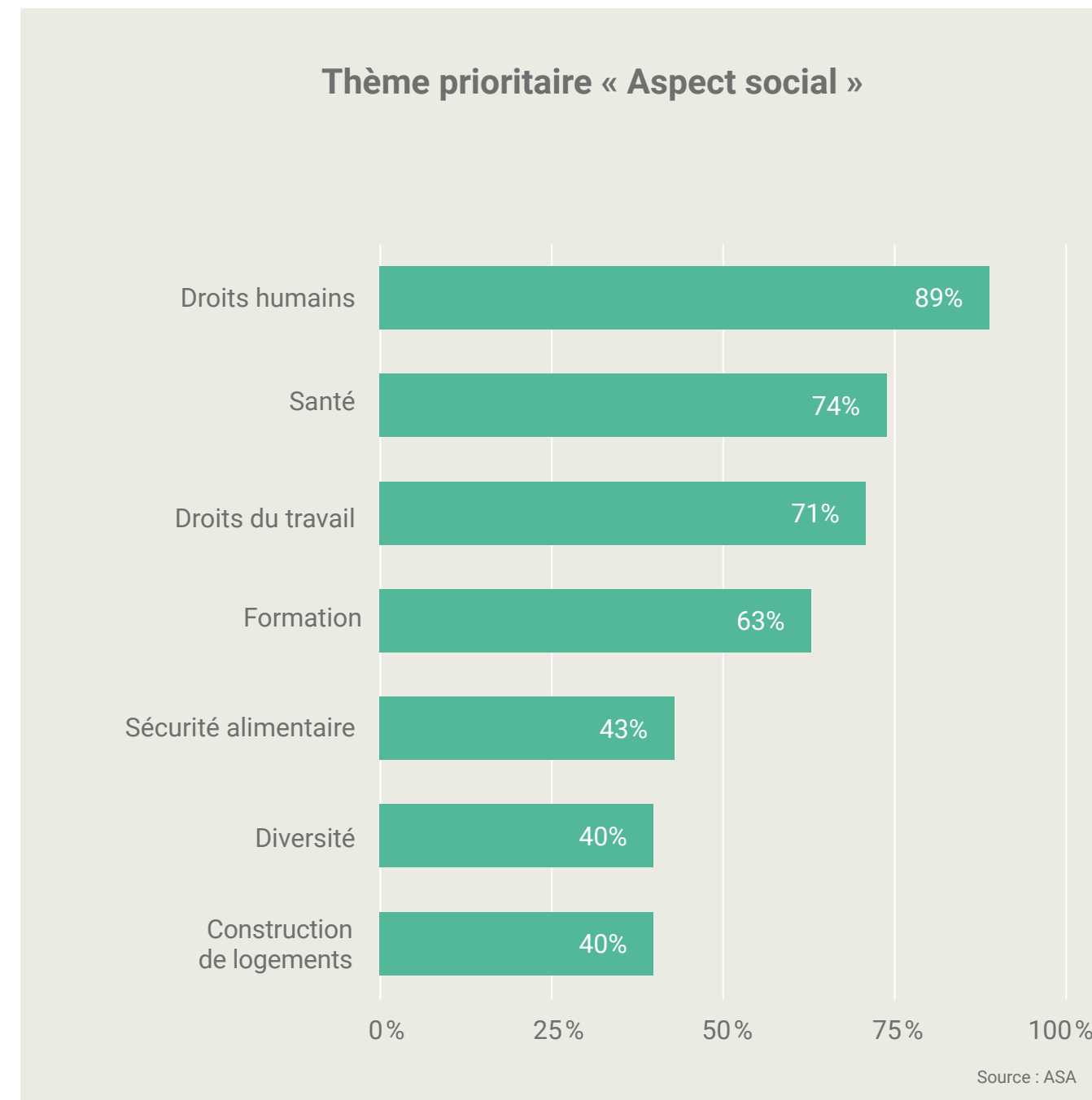


Les notions génériques E, S et G ne regroupent pas seulement une multitude de critères individuels, mais permettent surtout de considérer les aspects de durabilité lors des décisions de placement aussi bien dans une perspective de réduction des risques que dans celle de l'impact de ces investissements.

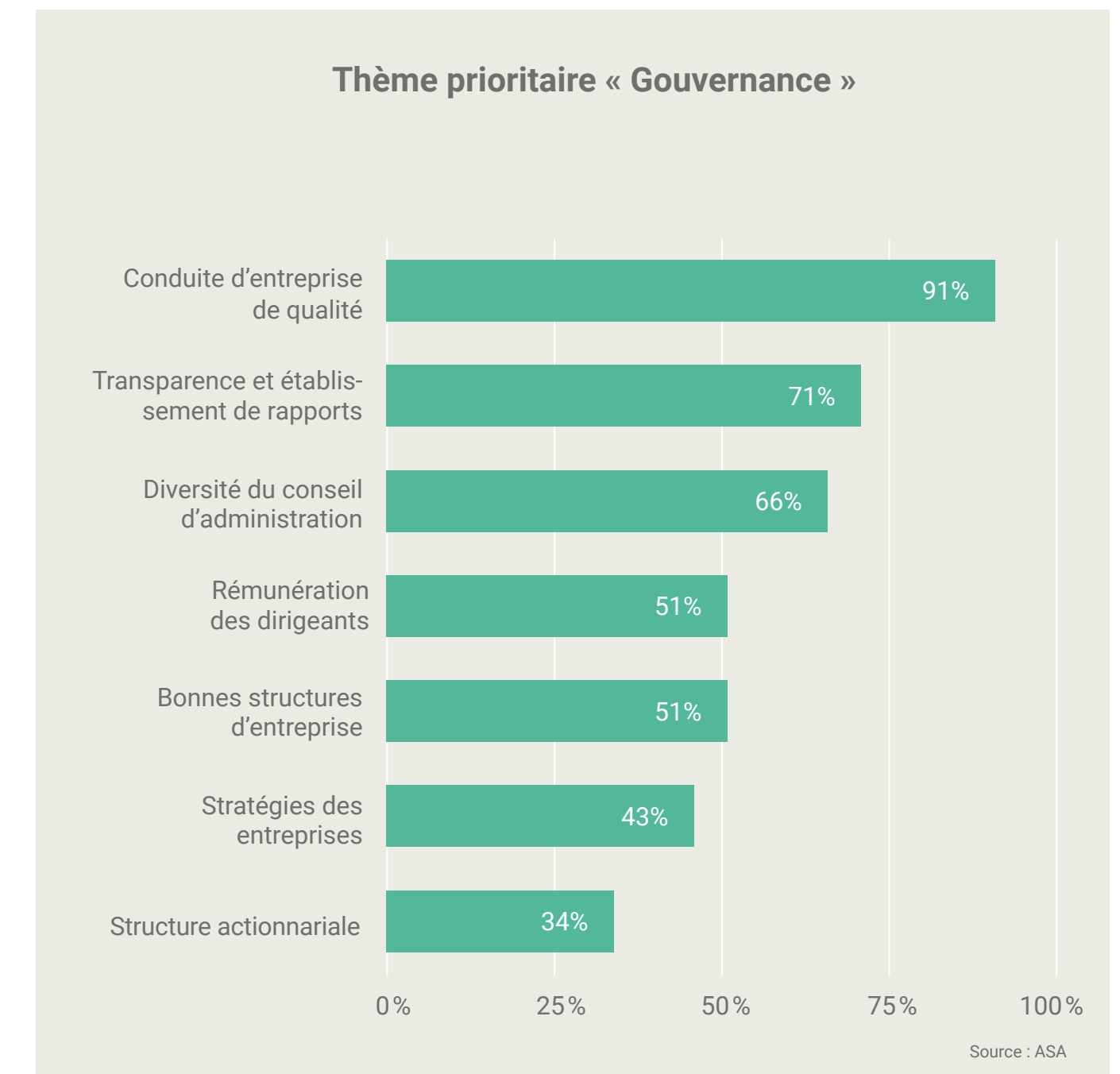
¹ Placements de capitaux, y compris assurances-vie liées à des participations (statistique de la FINMA sur le marché total 2022, 2023)



Lors de l'analyse de l'impact des facteurs de durabilité sur les décisions d'investissement, ce sont surtout le changement climatique, les gaz à effet de serre et les énergies renouvelables qui sont pris en compte dans l'étude du critère « Environnement ». Pour 46 pour cent des assureurs ayant répondu, l'intégration d'aspects liés à la nature relève également des thèmes prioritaires.



En outre, une grande partie des assureurs ayant répondu effectuent une différence en fonction de critères sociaux et de gouvernance. Pour les premiers, ce sont les droits humains et du travail, la santé et l'éducation qui priment.



En matière de gouvernance, des problématiques telles qu'une bonne gestion d'entreprise, de la transparence et l'établissement de rapports, la diversité au sein du conseil d'administration et la rémunération des cadres supérieurs exercent une influence déterminante sur les décisions d'investissement.

Mesures de durabilité par classe d'actifs (selon PRI)

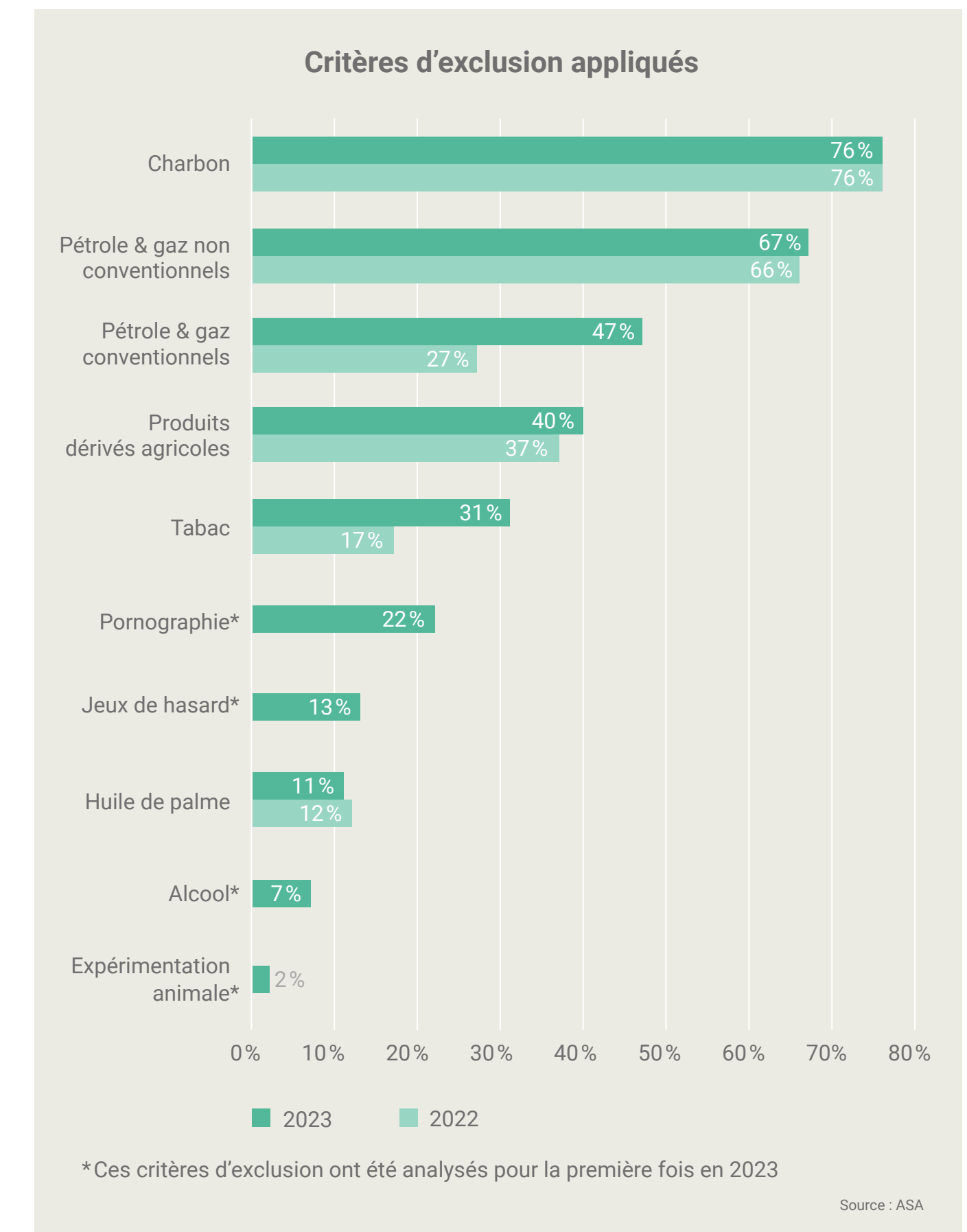
Mesures selon les PRI	Catégorie d'actifs					
	Obligations et autres titres à taux fixe	Actions	Placements collectifs de capitaux	Immeubles, bâtiments en construction	Hypothèques	Placements alternatifs, incl. <i>private equity</i>
Screening (négatif / positif, <i>best-in-class</i> , reposant sur des normes)	76%	67%	27%	33%	20%	51%
Intégration de critères ESG	73%	60%	24%	56%	18%	47%
Intendance (<i>stewardship</i> ; exercice du droit de vote, dialogue actionnarial)	60%	60%	18%	16%	n/a	27%
Investissement à impact (<i>impact investing</i>)	31%	13%	7%	22%	n/a	36%

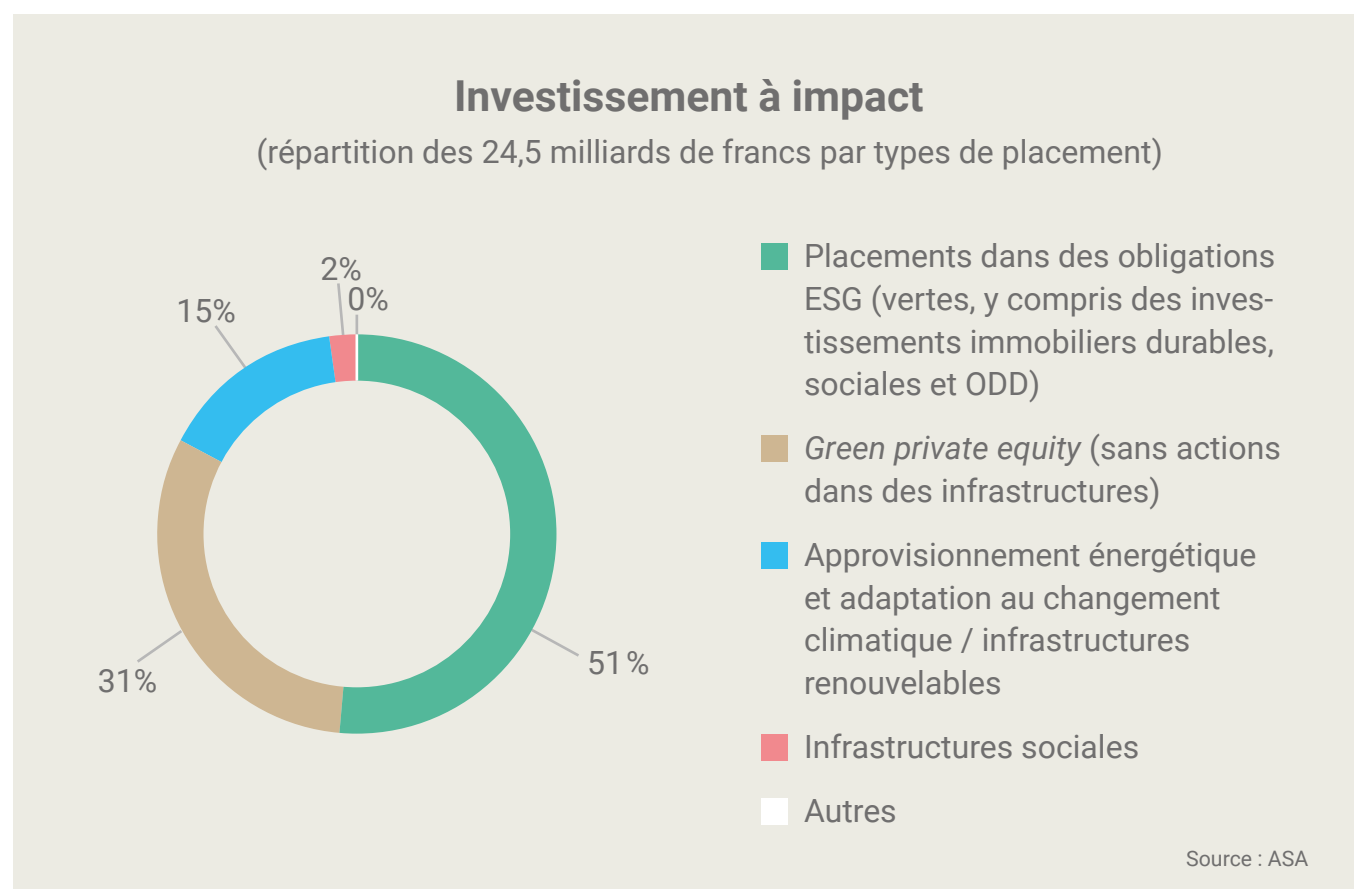
Source : ASA

Approches de la durabilité et classes d'actifs

Les assureurs appliquent leurs stratégies en matière de durabilité et de critères ESG lors de leurs investissements. Une distinction par classe d'actifs a été introduite pour l'exercice sous revue. En général, les mesures sont mises en œuvre dans les classes d'actifs des actions et des obligations à taux fixe. Très souvent, un screening négatif ou positif y est appliqué, suivi d'une intégration des critères ESG et d'activités d'intendance, appelées « *stewardship* » (exercice du droit de vote, dialogue actionnarial [*engagement*]).

Au total, 91 pour cent des assureurs ont répondu appliquer des critères d'exclusion lors de leurs activités de placements (2022 : 90 pour cent). Les résultats sont demeurés stables, bien que les exclusions du pétrole et du gaz produits de manière conventionnelle ainsi que ceux du tabac aient augmenté par rapport à 2022. Pour la première fois, d'autres aspects sociaux ont été pris en compte, comme la pornographie et les jeux de hasard.





Importance généralement élevée des placements immobiliers durables

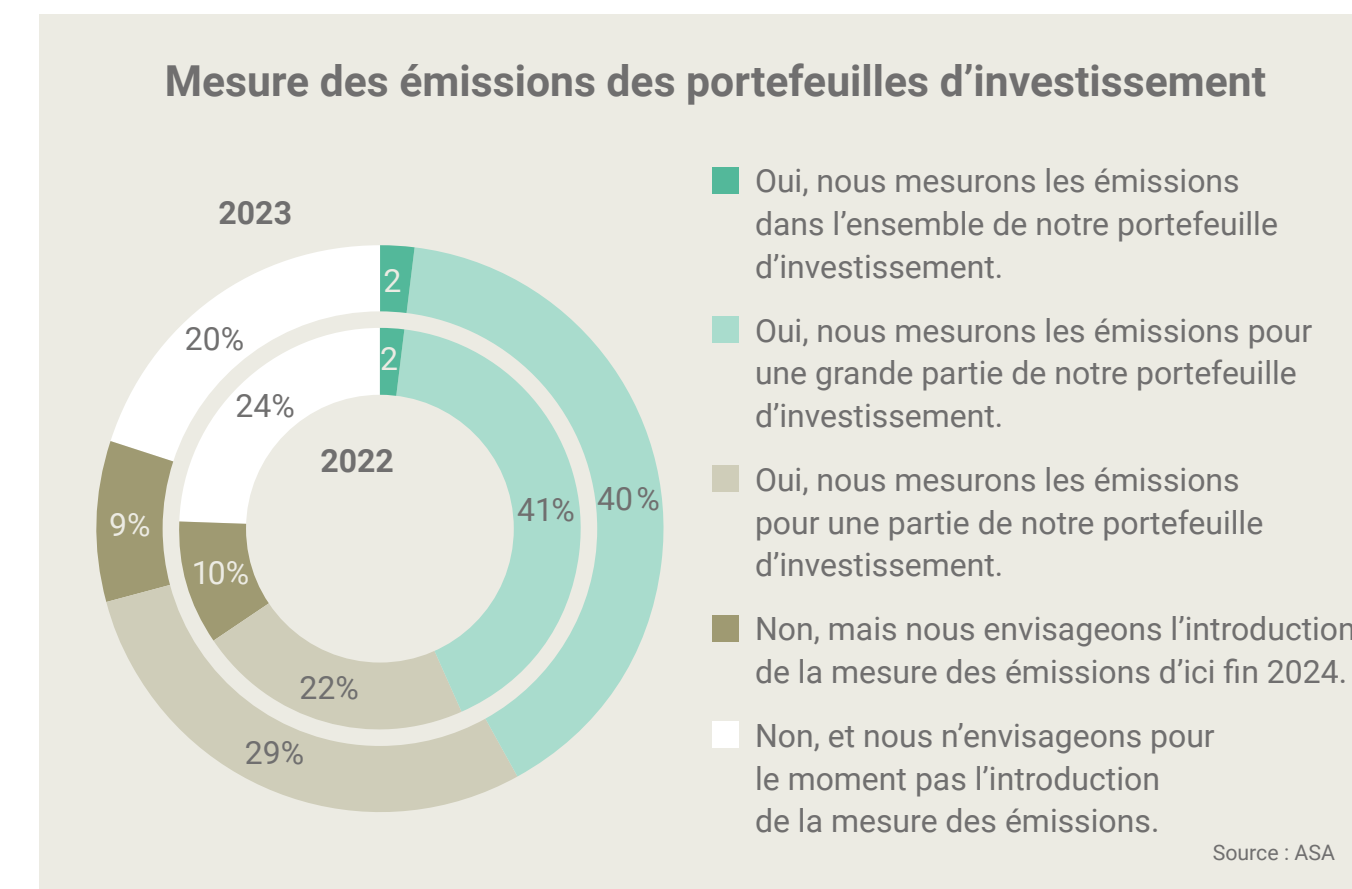
Par « investissements à impact », on entend des placements qui, outre un rendement financier positif, exercent un impact bénéfique mesurable sur la durabilité. L'argent des investisseurs est par exemple placé dans des énergies renouvelables, des projets concernant la santé ou l'éducation. Fin 2023, les fonds investis exerçant un impact positif sur la durabilité ou axés sur un thème précis s'élevaient à un peu plus de 24,5 milliards de francs (2022 : 19 milliards de francs).² Les investissements à impact se sont surtout concentrés sur deux types de placements : 51 pour cent ont porté sur des placements dans des obligations ESG (y compris des investissements immobiliers durables, des obligations vertes, sociales et ODD) et 31 pour cent dans des fonds de placement privés (*private equity*). Les placements im-

mobiliers durables revêtent traditionnellement une grande importance pour le secteur. Avec leur horizon orienté sur le long terme, ils réalisent en général des rendements stables et sont donc attrayants pour les assureurs-vie. Les assureurs privés suisses mettent de plus en plus l'accent sur les critères de durabilité lorsqu'ils prennent des décisions concernant leurs biens immobiliers. Cela porte à la fois sur la gestion de portefeuilles immobiliers détenus directement ou indirectement et sur les véhicules de placement immobiliers tels que les fondations de placement ou les fonds immobiliers.

Définition d'objectifs intermédiaires concrets

D'ici 2050, les portefeuilles d'investissement doivent être alignés sur l'objectif « zéro émission nette de CO₂ » de l'Accord de Paris, ce qui implique des réductions significatives de l'empreinte carbone lors du choix des placements. Dans cette optique, les assureurs définissent des objectifs intermédiaires concrets et prennent leurs décisions de placement en conséquence. Les entreprises sont 71 pour cent à mesurer les émissions de CO₂ d'au moins une partie de leur portefeuille d'investissement (pour une couverture du marché des placements de capitaux de 92 pour cent).

Près de 40 pour cent des assureurs interrogés pratiquent déjà le recensement d'une grande partie de leur portefeuille et 2 pour cent même celui de l'intégralité de leurs placements. Par rapport à l'année précédente, cette proportion est donc demeurée à peu près constante. Il est réjouissant de constater que 9 pour cent supplémentaires des assureurs ayant participé à l'enquête qui ne mesuraient pas jusqu'ici les émissions de leur portefeuille ont l'intention de procéder à l'introduction d'une mesure de leur empreinte carbone d'ici fin 2024. Cela



signifie que quatre assureurs interrogés sur cinq mesurent ou prévoient de quantifier leurs émissions.

Investisseurs orientés sur le long terme, les assureurs réfléchissent aussi à des objectifs concrets de réduction des émissions de CO₂ dans l'optique d'une orientation de leurs portefeuilles vers le « zéro net ». Six assureurs privés suisses ont adhéré à la [Net-Zero Asset Owner Alliance](#) (NZAOA) qui définit pour ses membres des objectifs de réduction des gaz à effet de serre conformes à l'Accord de Paris et allant jusqu'à la neutralité carbone. Par leur adhésion, ces compagnies soutiennent aussi la transformation durable de l'économie réelle.

Révisés en 2013, les « [Swiss Climate Scores](#) » établissent des bonnes pratiques de transparence en faveur de produits financiers compatibles avec les objectifs climatiques. Ils ont été révisés en 2023, et 13 pour cent des assureurs interrogés ont indiqué vouloir en tenir compte.

² 56 pour cent des assureurs interrogés ont fourni des chiffres sur leurs investissements à impact. Les 24,5 milliards de francs évoqués se fondent sur ces réponses.

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Gouvernance
- 4.2 Gestion des risques
- 4.3 Placements de capitaux**
- 4.4 Perspective du client

4.4 Perspective du client

Les attentes de la clientèle en matière de durabilité jouent un rôle primordial pour les assureurs. La Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) a publié en 2023 une [étude](#) sur les enseignements tirés des expériences et des besoins des clients lambdas des assureurs en matière de durabilité. Confrontées à la notion des critères ESG, 1461 personnes faisant partie de la clientèle privée des assureurs ont été interrogées sur la pertinence de chacune de ces dimensions ESG et leurs préférences personnelles en la matière. Cette enquête a notamment permis de déterminer la place qui sera accordée à ces aspects dans le futur et la disposition de la clientèle à payer pour des produits et services durables. Les résultats obtenus ont beau être encourageants, ils restent décevants du point de vue des assureurs.



4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Gouvernance
- 4.2 Gestion des risques
- 4.3 Placements de capitaux
- 4.4 Perspective du client**

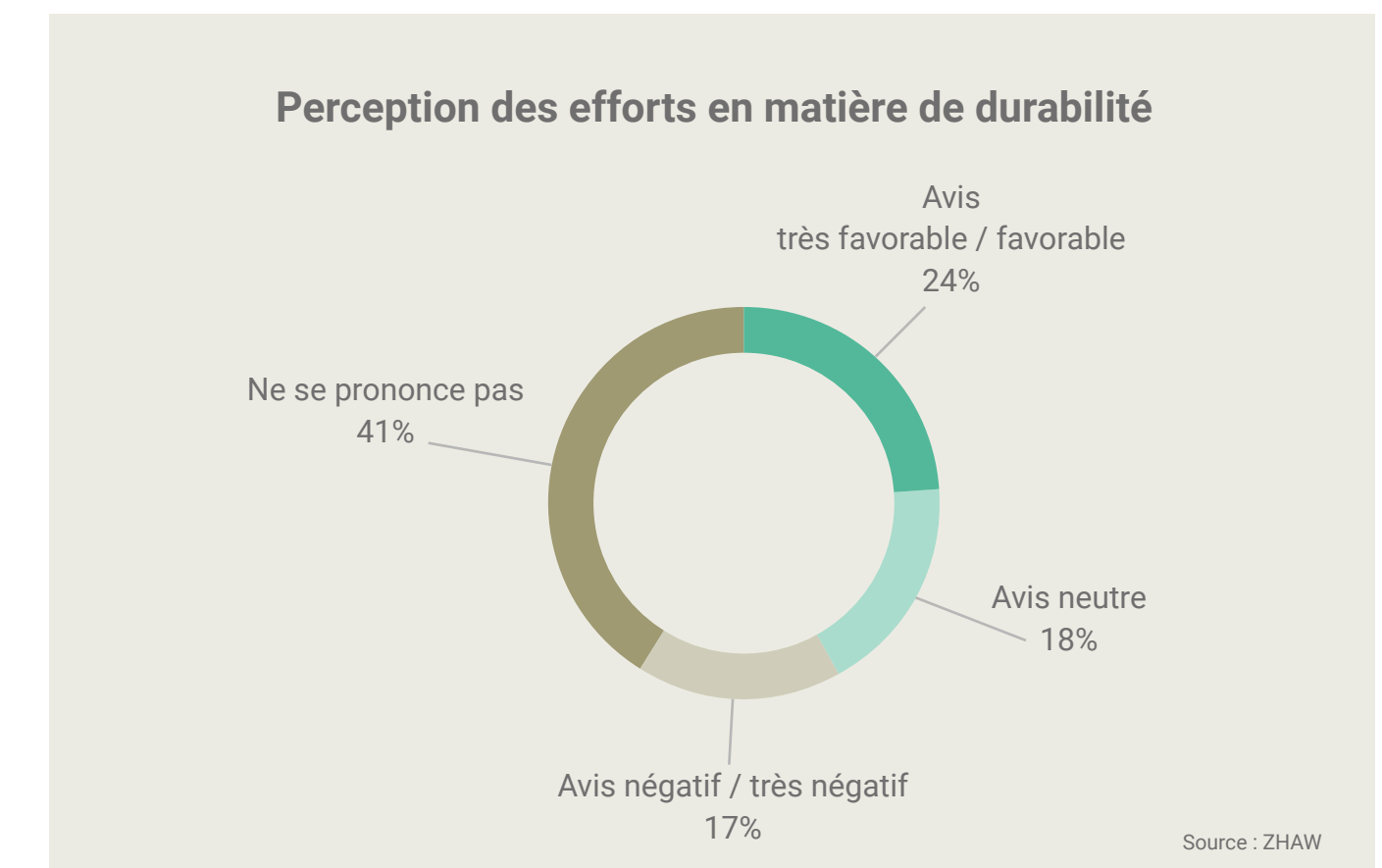
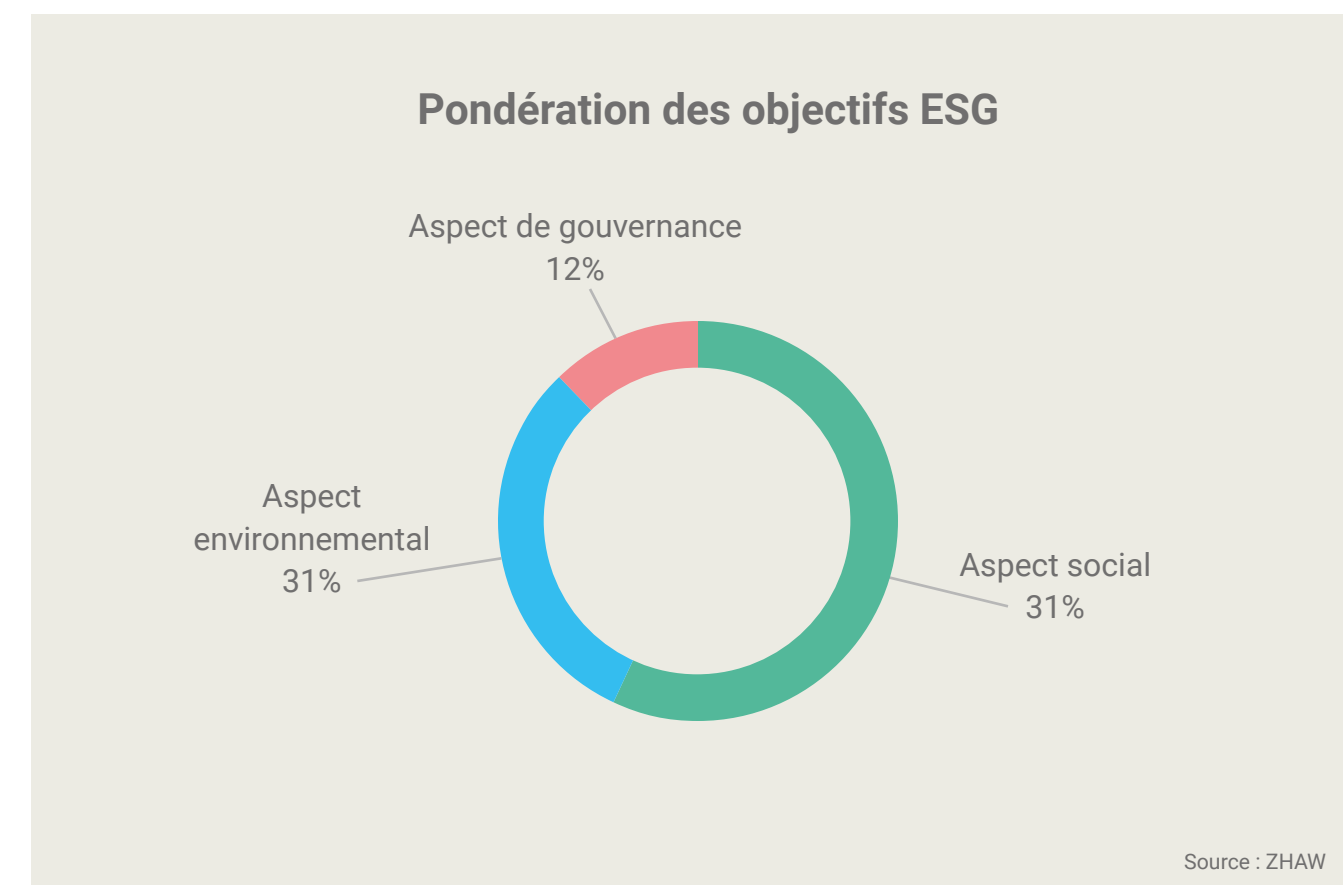


Affirmation d'un intérêt réel pour la durabilité

L'étude s'inspire de l'Agenda 2030 de l'ONU. En s'appuyant sur les 17 ODD, elle montre (1) la primauté des questions liées à la durabilité pour les clientes et les clients en Suisse et (2) comment les assureurs suisses sont perçus en matière de respect des critères ESG. Nombre des personnes interrogées considèrent comme essentielle l'application de critères ESG par les assureurs. Pour 57 pour cent d'entre elles, les aspects sociaux sont particulièrement pertinents. Cette vision des choses vaut aussi bien pour l'assureur lui-même que pour les affaires d'assurance et les placements institutionnels. La contribution à la protection de l'environnement arrive en deuxième position : avec 31 pour cent, seulement un tiers des personnes interrogées attendent néanmoins des assureurs qu'ils prennent des mesures de protection de l'environnement. Une gestion d'entreprise responsable arrive étonnamment en troisième position avec seulement 12 pour cent.

Il ressort également de l'étude qu'en matière de durabilité, la perception des clients et la notoriété des marques ne présentent pas de différences notables, tant pour le secteur de l'assurance dans son ensemble que pour chaque assureur en particulier. 60 pour cent des personnes interrogées sont en mesure d'évaluer l'engagement de leurs assureurs en matière de durabilité. Près d'un quart d'entre elles en ont une image positive.

Selon les auteurs, cela s'explique probablement aussi par le fait que les préoccupations essentielles des clients se situent à un autre niveau, par ex. protection des données, règlement généreux des sinistres. Pour eux, la protection contre les dangers naturels, qui gagne en importance en Suisse, est plutôt considérée comme relevant du cœur de métier des assureurs et non comme un engagement en faveur du développement durable.

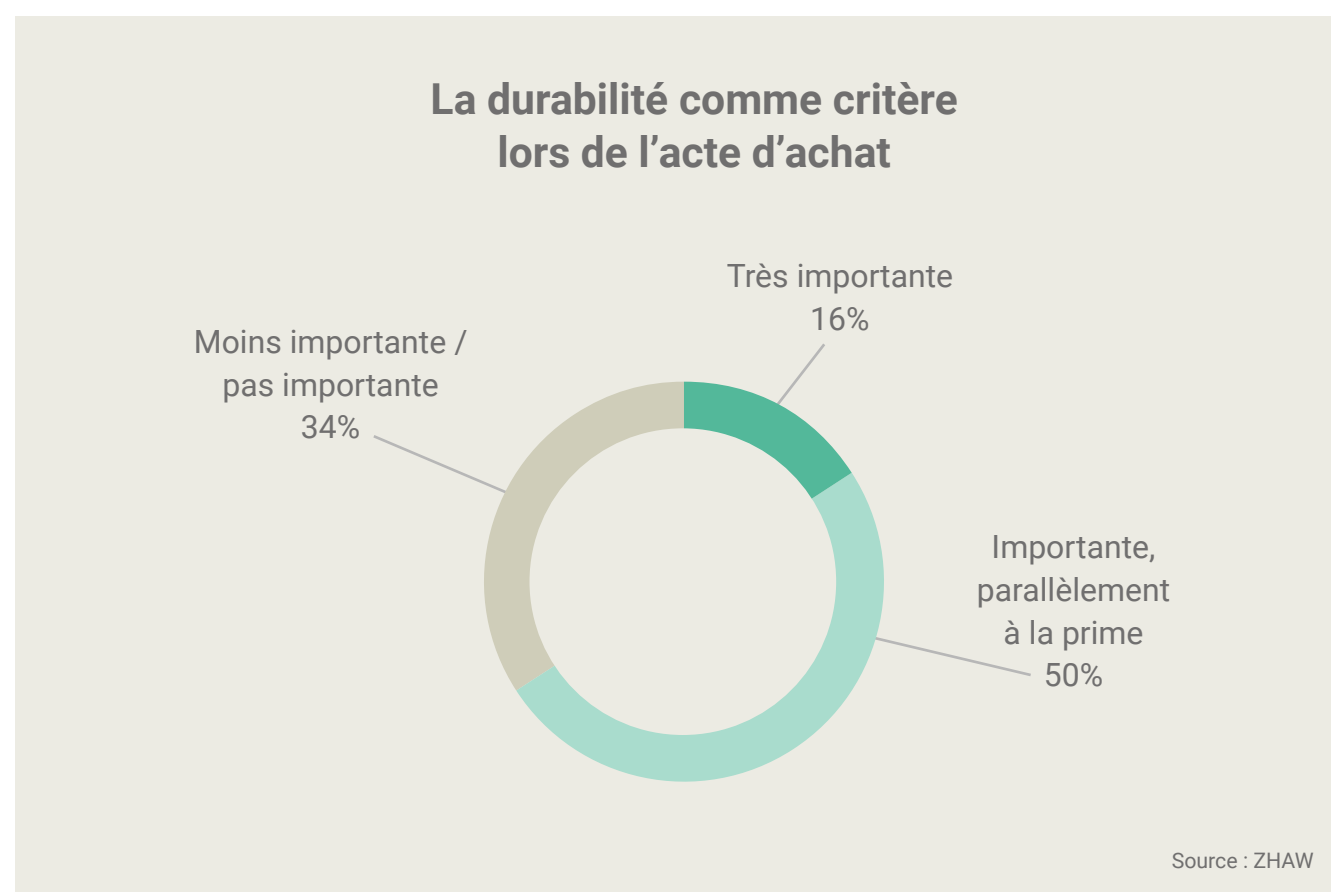


4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Gouvernance
- 4.2 Gestion des risques
- 4.3 Placements de capitaux
- 4.4 Perspective du client

Alignement le long du parcours du client

Pour parvenir à une perception durable de la clientèle tout au long du parcours client, les assureurs intègrent des mesures ESG dans tous les domaines de la chaîne de création de valeur (marque, marketing, offre de produits, distribution, processus et activités professionnelles, règlement des sinistres). Eu égard à son impact tarifaire, l'intégration de la durabilité dans l'offre de produits est actuellement encore peu prometteuse. Ainsi, selon l'étude, seulement 16 pour cent en moyenne des personnes interrogées se déclarent prêtes à payer plus pour une solution d'assurance conforme aux objectifs de durabilité (cf. fig. 3). Il ressort d'une ventilation par tranches d'âge que les plus jeunes semblent davantage disposés à mettre la main à la poche. Le principal groupe-cible des 35-54 ans affiche par contre une proportion plus faible de personnes prêtes à payer plus cher pour un produit contribuant à la durabilité. Pour 50 pour cent des personnes interrogées, au moins une dimension ESG joue un rôle lors de la conclusion d'une assurance, parallèlement au montant de la prime. Les auteurs de l'étude concluent que les assureurs suisses ont actuellement tout à fait raison de proposer de bonnes solutions techniques à des prix conformes au marché.



En matière de règlement des sinistres, la durabilité a du potentiel

Selon la présente étude, c'est surtout le domaine du règlement des sinistres qui semble présenter du potentiel. En comparaison avec les autres domaines du parcours client, l'adhésion de la clientèle à la réparation des pièces défectueuses au lieu de leur remplacement complet est nettement plus élevée. Pour 71 pour cent des personnes interrogées, il est crucial que les assureurs suisses veillent à la durabilité lors

du règlement des sinistres. Selon les auteurs de l'étude, ce résultat est surprenant dans la mesure où les spécialistes des sinistres des compagnies d'assurances assistent actuellement à une pratique contraire dans les faits : ils ont indiqué que leur clientèle préférerait clairement l'échange à la réparation proposée.

Analyse de l'étude du point de vue de l'ASA

Selon l'ASA, l'étude de la ZHAW montre à quel point il est difficile de transposer les Objectifs mondiaux de développement durable (ODD) dans la réalité de chaque compagnie d'assurances. Les clientes et les clients semblent accorder une certaine importance à la durabilité. Ils consomment de plus en plus en prenant en compte des aspects liés au développement durable. Pour autant, même si l'état actuel de la recherche indique que la prise en considération de la durabilité s'avère également payante au niveau économique, les assureurs n'enregistrent pas encore de rentabilité dans ce domaine. Les résultats portant sur la pertinence des préférences en matière de durabilité indiquent un potentiel limité pour les produits d'assurance durables. Dans le cas des personnes assurées âgées de 34 à 54 ans en particulier, les assureurs affichent des résultats plutôt décevants.

La durabilité au sein des entreprises

La durabilité dans le secteur de l'assurance se joue aussi au niveau de l'engagement de la branche en faveur de son personnel et du maintien des emplois en Suisse. En témoigne notamment son investissement dans la préservation du système de formation duale afin de préparer les collaboratrices et les collaborateurs aux défis du futur. Par ailleurs, l'assurance privée s'efforce de surveiller et de réduire au maximum sa propre empreinte écologique.

- 1 Préambule
- 2 Considérer la durabilité dans sa globalité
- 3 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité au sein des entreprises**
 - 5.1 Monde du travail
 - 5.2 Processus de réalisation

6 Conclusion
Glossaire
À propos de l'ASA et de ce rapport

5.1 Monde du travail

Avec ses quelque 50 000 collaboratrices et collaborateurs, le secteur de l'assurance est un employeur de poids pour la place économique suisse. Branche aux 100 professions, il s'appuie sur une large palette de métiers dans les domaines les plus divers. Pour s'assurer un vivier de collaborateurs bien formés, le secteur investit dans la formation initiale et la formation continue. Secondé par ses partenaires de formation, il remanie actuellement ses offres en la matière afin de proposer des profils de poste et des contenus adaptés au marché de demain. Parallèlement, le secteur de l'assurance veille au renforcement des compétences professionnelles des membres de son personnel et au perfectionnement (*upskilling*) qui en découle

Adhésion pleine et entière au système de formation duale

Le secteur de l'assurance suisse soutient le système éprouvé de la formation duale et est engagé à tous les niveaux de formation. L'ASA est également très active dans le domaine de la formation professionnelle

initiale au travers de différentes initiatives et de plusieurs projets. À commencer par la plate-forme www.startsmart.ch, vitrine du large éventail des formations possibles dans le secteur de l'assurance, et qui a notamment permis à 2050 jeunes d'y effectuer un apprentissage en 2023.

Pour l'année 2023, l'ASA s'est en outre fixée comme objectif la systématisation de ses partenariats de formation : elle entend organiser et optimiser sa collaboration avec les hautes écoles ainsi que mettre en place et entretenir des coopérations actives. Un dialogue structuré permettra d'évaluer l'efficacité de ces partenariats. En matière de formation, l'ASA entretient des coopérations avec différentes hautes écoles, dont [l'Institut d'économie de l'assurance](#) de l'université de Saint-Gall (I.VW/HSG), [l'Institut for Risk & Insurance](#) de la ZHAW ainsi qu'avec la Faculté des hautes études commerciales [HEC](#) (université de Lausanne). Au besoin, elle collabore par ailleurs avec d'autres hautes écoles.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'ASA coopère avec [l'Association pour la formation professionnelle en assurance](#) (AFA) et [l'ICT-Formation professionnelle Suisse](#). Ce vaste réseau permet une collaboration suivie et durable, en commençant par le développement de profils professionnels jusqu'à la création de nouvelles offres de formation.

Renforcement des compétences professionnelles

Au regard de la complexité croissante des défis auxquels le secteur de l'assurance est confronté, des spécialistes et des cadres bien formés ainsi qu'une bonne prise en compte des problématiques de demain sont essentiels. Afin de sensibiliser les effectifs du secteur aux compétences dont ils auront besoin à l'avenir, l'ASA a lancé [l'outil d'autoévaluation InsurSkills](#) à l'automne 2022. Cet outil invite les collaborateurs du secteur de l'assurance à se poser des questions sur leurs propres compétences et à en déduire des mesures pour renforcer leur employabilité. Depuis son lancement, 800 personnes ont déjà procédé à cette



autoévaluation. Les résultats indiquent que 84 pour cent des personnes interrogées se sentent bien équipées pour assumer leur fonction dans le secteur de l'assurance. Si plus de 80 pour cent veillent à prendre en compte correctement les intérêts des clients et leur témoignent de l'empathie, seulement 55 pour cent environ des participants se sentent en mesure d'appliquer des méthodes numériques de collaboration ou de préparer des données afin de faciliter la prise de décisions. La transformation numérique et l'application de l'intelligence artificielle dans l'activité professionnelle au quotidien recèlent encore un gros potentiel.

Par ailleurs, l'ASA participe de manière déterminante, avec l'AFA, aux travaux relatifs aux [Normes minimales pour les intermédiaires d'assurance](#) conformément à la nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA). Des exigences claires en termes de compétences et de connaissances des intermédiaires doivent permettre d'améliorer la qualité du service à la clientèle et de promouvoir l'intégrité et la stabilité du marché de l'assurance. Les nouvelles normes entendent faire avancer la professionnalisation du secteur, garantir le respect des dispositions légales, renforcer la protection des clients et consolider la confiance de ces derniers.

Situation de la main-d'œuvre qualifiée et de l'emploi

À la demande de l'ASA, le cabinet de conseil [BSS](#) a examiné en 2023 la [Situation de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'assurance](#). Les résultats montrent que 30 des 38 professions étudiées dans ce secteur présentent des signes de pénurie de personnel qualifié. Cette tendance est plus marquée que dans l'ensemble de l'économie. Les exigences élevées en matière de qualification, l'évolution démographique et la croissance de l'emploi notamment expliquent ce phénomène. Pour s'assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, les premières approches consistent dans l'amélioration des conditions d'exercice des salariés des classes d'âge supérieures, une meilleure exploitation du potentiel de personnel qualifié constitué par les femmes, l'investissement dans les formations initiale et continue ainsi que la promotion de conditions de travail attrayantes.

Le secteur de l'assurance s'efforce de proposer à son personnel qualifié une offre généreuse de modèles de travail flexibles, qui vont du télétravail à domicile aux horaires de travail souples ou aux postes partagés (*job-sharing*) et aux postes de direction en binôme (*top-sharing*), en passant par différents modèles de travail à temps partiel. Parallèlement, l'ASA s'engage en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou souffrant de troubles psychiques et physiques : elle soutient l'association [Compasso](#) en mettant à sa disposition des ressources en finance et en personnel. [L'association Compasso](#) conseille les employeurs afin qu'ils soient capables de procéder à une détection précoce des problèmes de santé des membres de leur personnel, de prendre les mesures appropriées en conséquence et d'initier une réinsertion rapide en cas d'incapacité de travail.

Le personnel en quelques chiffres

Proportion de femmes sur le total et en fonction du taux d'occupation

Effectifs totaux en Suisse	50 000 personnes environ
Proportion de femmes sur le total	44,3 %
Effectifs à temps plein en Suisse	37 000 personnes environ
Proportion de femmes à temps plein	33,9 %
Effectifs à temps partiel en Suisse	13 000 personnes environ
Proportion de femmes à temps partiel	74,5 %

Proportion de femmes par fonction

Membres de la direction et de la direction générale	23,1 %
Cadres	34,7 %
Conseil à la clientèle	21,4 %

Source : ASA

5.2 Processus de réalisation

Comparé à ceux d'autres secteurs économiques, le modèle économique des assureurs est moins gourmand en énergie et en ressources et, par conséquent, l'impact environnemental direct du secteur est limité. Néanmoins, le secteur de l'assurance s'est engagé à réduire progressivement l'empreinte écologique de son activité.

Comme l'année précédente, un questionnaire détaillé a permis de collecter des données relatives à la réduction des émissions dans les propres processus de réalisation pour l'année 2023. La participation se situe au même niveau que l'année précédente : 47 compagnies membres ont répondu. L'évolution des valeurs s'est largement normalisée depuis la pandémie de coronavirus. Comme le travail mobile est devenu monnaie courante et que les données relatives à la consommation d'énergie en télétravail à domicile ne sont pas toujours prises en compte par les assureurs dans leur bilan des gaz à effet de serre, cela se répercute également sur les indicateurs environnementaux. Il est probable que

la consommation totale d'énergie sera un peu plus élevée et que les données relatives à l'empreinte carbone par personne augmenteront légèrement à l'avenir avec la prise en compte croissante du travail à domicile.

Le sondage sur l'écologie en entreprise, sur lequel repose le présent chapitre, reprend la structure du dernier rapport sur la durabilité. Lorsque cela était possible et judicieux, les questions ont été complétées ou adaptées à des fins d'actualisation. En outre, de nouvelles compagnies ont accepté de participer au sondage (8), d'autres se sont retirées (7). Tous les assureurs n'ont pas forcément répondu à toutes les parties du questionnaire. La comparabilité avec les résultats de l'année précédente est donc limitée, même si la pertinence des résultats pour la branche dans son ensemble s'est améliorée. Des informations complémentaires sur la méthode utilisée pour le sondage et l'analyse se trouvent au chapitre « [À propos de l'ASA et du présent rapport](#) ».

Mesure de la propre empreinte écologique de l'entreprise

L'empreinte carbone de l'entreprise (calculée sur la base des postes à plein temps) constitue l'indicateur-clé des émissions dégagées par les activités opérationnelles. Elle permet la comparaison d'entreprises de tailles différentes. Le calcul prend en compte les émissions de CO₂ résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau, des déplacements professionnels et de la production de déchets. Les assureurs interrogés procèdent au calcul de manière standardisée et en conformité avec des méthodes et des facteurs de conversion reconnus au niveau international, comme la norme du [protocole des gaz à effet de serre](#) (Protocole GES ; en anglais « *Greenhouse Gas (GHG) Protocol Standard* ») ou la [norme](#) de l'Association allemande pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers (*VfU ; Standard des Vereins für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstitutionen*).

Le sondage pour l'année 2023 a permis de dresser pour la première fois un inventaire complet des émissions indirectes relevant des activités professionnelles (émissions du scope 3). Comme il fallait s'y attendre, les données fournies sont encore lacunaires. En outre, au cours de l'année sous revue, les données sur la consommation et les émissions communiquées par certains assureurs ne portaient plus seulement sur la Suisse comme les années précédentes, mais sur le groupe dans son ensemble. Il n'a dès lors pas toujours été possible d'extrapoler et d'évaluer de manière appropriée les informations reçues pour la Suisse. L'utilisation des données de l'ensemble du groupe aurait entraîné une distorsion de l'empreinte carbone. C'est pourquoi, contrairement aux années précédentes, aucun calcul de l'empreinte carbone par poste à temps plein n'est possible dans le présent rapport.

Valeurs relatives de la consommation par équivalent plein temps

	Unité	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*	Variation en % / année précédente
Consommation d'énergie pour la production de chaleur	kWh	4408	3846	3667	3479	3225	-7%
Part d'énergie renouvelable	%	55,3	55,0	57,3	58,8	56,4	-2 points de pourcentage
Consommation d'énergie de chauffage	kWh	1667	1599	1584	1436	1402	-2%
Consommation d'eau	m³	10,9	7,8	5,7	6,4	5,7	-11%
Consommation de papier	kg	70,4	60,7	63,1	52,4	62,4	-9%
Part de papier recyclé	%	-	-	-	53,8	19,9	-34 points de pourcentage
Quantité de déchets	kg	121	93	57	71	60	-16%
Part du recyclage	%	-	-	-	56	55	-1 point de pourcentage
Déplacements professionnels**	km	5850	3199	2700	3562	3729	5%
Dont km par avion	%	42,8	36,8	19,4	42,0	42,7	+1 point de pourcentage
Dont km par voiture	%	35,7	48,9	61,2	39,7	39,9	+0 point de pourcentage
Dont km par les transports publics	%	21,5	14,1	17,2	17,3	17,0	-0 point de pourcentage

* Pour les années 2019-2022, les chiffres d'une société et, en 2023, de trois sociétés reposent sur l'année précédente, c'est-à-dire qu'en 2023, des chiffres de 2022 ont été pris en compte.

** En raison de différences d'arrondi et de modes de transport en partie non connus, l'addition des pourcentages ne donne pas 100 pour cent

Source : ASA

La consommation d'énergie des bâtiments continue de baisser

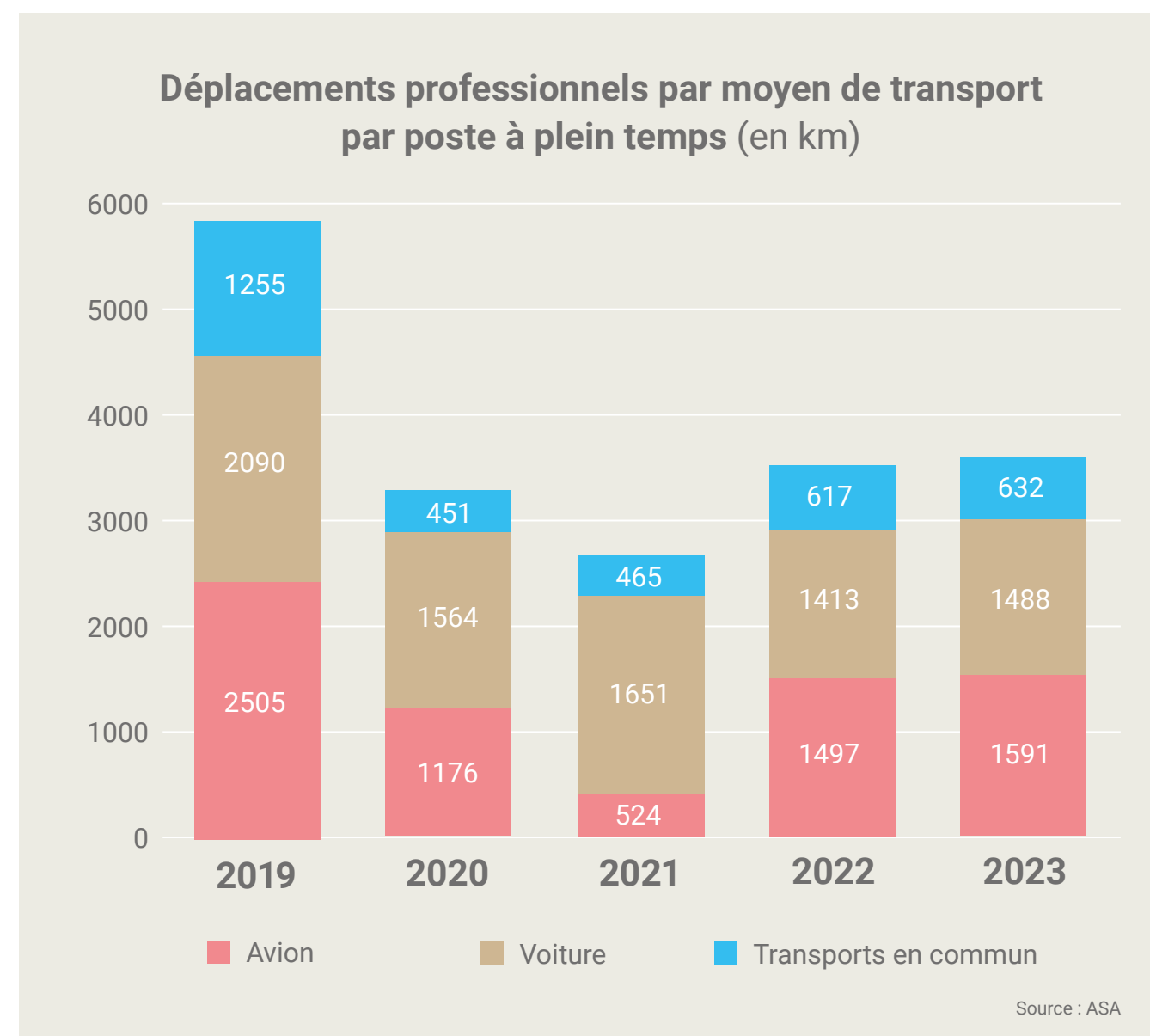
Au total, la consommation d'énergie résultant de l'exploitation des bâtiments a baissé par rapport à 2022, passant de 3479 kWh par poste à temps plein à 3225 kWh (-7 pour cent). La part des énergies renouvelables a diminué de 2 points de pourcentage par rapport à 2022, mais reste nettement supérieure à 50 pour cent. Avec 5,7 mètres cubes par poste à temps plein, la consommation d'eau est retombée au niveau de 2021. Même la consommation de papier s'inscrit en recul avec 62,4 kilos par poste à temps plein, soit une diminution de 9 pour cent. Fort heureusement, la quantité de déchets a également pu être réduite de plus de 10 kilos pour atteindre 60 kilos par poste à temps plein, la part de recyclage demeurant stable.

Déplacements professionnels en légère hausse

En 2023, d'autres données relatives à la mobilité ont été intégrées dans le sondage. Il s'agit de nouveaux détails dans les données relatives aux déplacements professionnels. En 2023, les déplacements professionnels ont augmenté de 5 pour cent pour atteindre un total de 3729 kilomètres par poste à temps plein. Cette augmentation se répartit de manière égale sur les moyens de transport recensés (transports publics, voiture, avion). Fort heureusement, l'augmenta-

tion globale est nettement inférieure à la valeur de l'augmentation enregistrée entre 2021 et 2022. Les déplacements professionnels semblent donc se stabiliser après l'épisode de la pandémie de coronavirus. Les questions ont de nouveau porté sur le trafic pendulaire. La majorité des assureurs qui établissent régulièrement un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (54 pour cent) ont recommen-

cé à fournir des données sur le trafic pendulaire au cours de l'année sous revue. La nette progression par rapport à 2022 (20 pour cent) illustre que de plus en plus de collaborateurs font la navette. Avec 6188 km par poste à temps plein, la contribution du trafic pendulaire est presque deux fois plus élevée que celle des déplacements professionnels et des voyages d'affaires (3729 km).



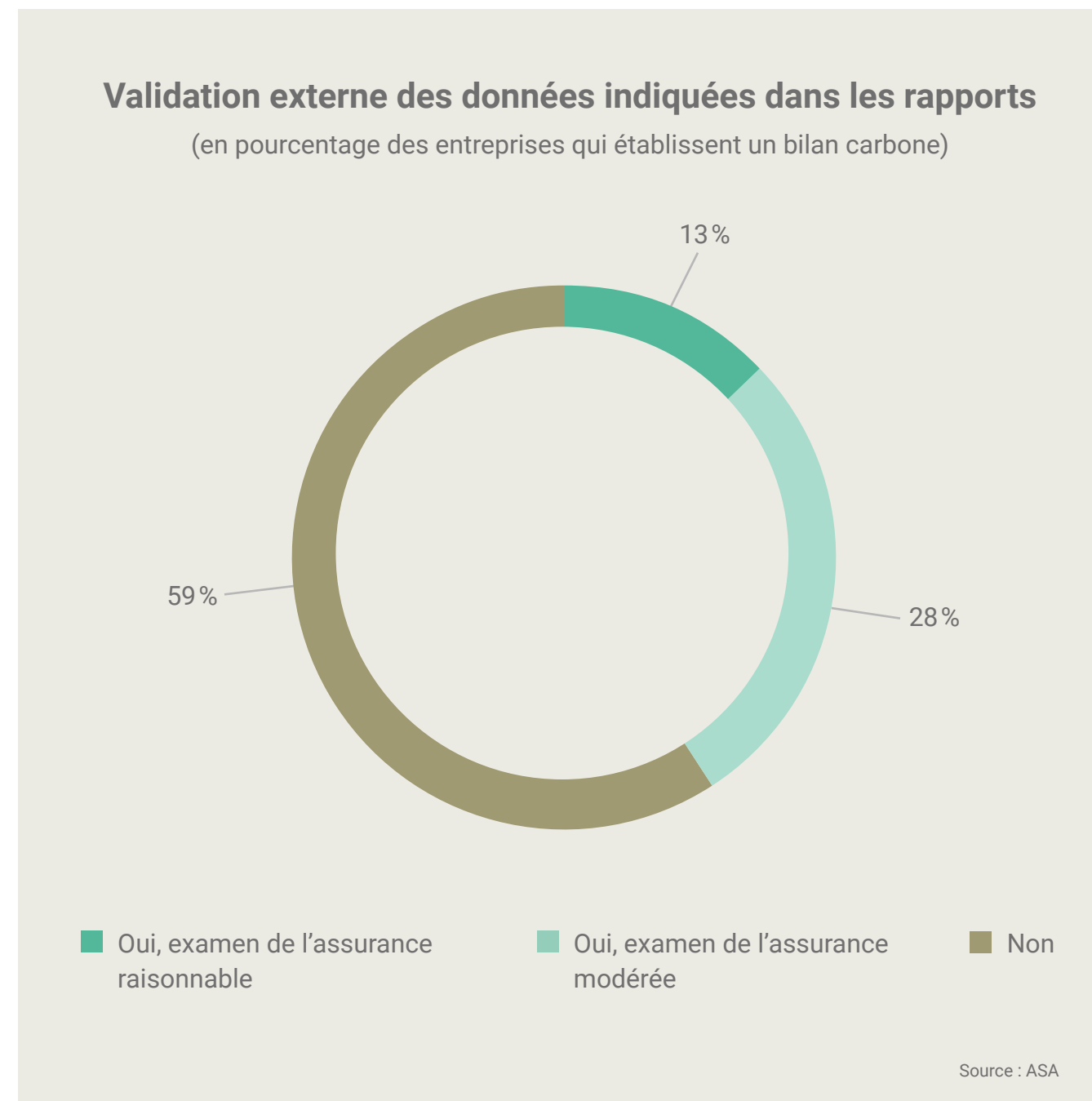
Compensation du CO₂ pour les émissions résiduelles

À l'instar d'autres secteurs économiques, les assureurs ne peuvent réduire leur empreinte carbone que par le biais de la décarbonation dans les domaines de l'énergie et de la production de chaleur ainsi que par la transition de la mobilité. Concernant les émissions résiduelles qu'aucune technologie ne permet actuellement d'éviter à moindres coûts, ils recourent alors aux outils de compensation ou aux projets de compensation climatique. Pour l'année 2023, les assureurs indiquent à 43 pour cent compenser leurs émissions résiduelles (2022 : 41 pour cent), et 16 pour cent complémentaires prévoient une compensation dans les une à deux prochaines années. D'après les résultats du sondage, la majeure partie des émissions sont actuellement compensées (71 pour cent) par le biais de projets de limitation de l'empreinte carbone.

Des rapports pour une transparence accrue

Les assureurs suisses rendent compte à 72 pour cent en toute transparence de l'impact environnemental de leurs activités sur leur site Internet, dans leurs rapports d'activité ou de durabilité, voire dans un rapport séparé conformément aux recommandations de la TCFD (plusieurs réponses possibles). Comparée à l'année précédente (2022 : 60 pour cent), l'augmentation enregistrée s'explique notamment par le fait que les assureurs de plus de 500 collaborateurs sont désormais tenus de publier les données sur leurs émissions conformément à l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Cette année, 36 pour cent des répondants à l'enquête ont indiqué qu'ils publient des données et des informations sur leurs consommations primaires et l'empreinte carbone qui en résulte dans leur rapport annuel et 49 pour cent dans celui sur la durabilité.

En outre, plus de 40 pour cent des assureurs interrogés ont indiqué faire valider les données publiées dans leurs rapports par des entreprises externes. Cette vérification externe participe toujours à l'accroissement de la crédibilité et de la transparence.



Conclusion

Professeur Martin Eling, Institut d'économie de l'assurance de l'université de St-Gall

Le secteur de l'assurance est affecté de diverses manières par les problématiques liées à la durabilité, l'accent étant généralement mis sur les critères ESG, c'est-à-dire sur la prise en compte des aspects écologiques et sociaux ainsi que sur la bonne gouvernance d'entreprise. Cette approche est toutefois trop restreinte, car les évolutions démographiques et technologiques constituent également des dimensions importantes de la durabilité. Sans la prise en compte du contexte dans son ensemble, la durabilité écologique et sociale ne saurait être atteinte.

Les décisions politiques modifient les conditions d'exercice et encouragent dans une large mesure l'alignement de la société sur les objectifs de durabilité. Les résultats de la votation sur la 13^e rente AVS du 3 mars 2024 renforcent par exemple la redistribution, mais affaiblissent en contrepartie la durabilité des systèmes sociaux et pèsent ainsi sur la durabilité de l'économie et de la société.

Par ailleurs, les nouvelles technologies élargissent l'assurabilité des risques et permettent l'émergence de nouveaux modèles d'affaires pour les assureurs. Les innovations technologiques peuvent également contribuer de manière déterminante à la réalisation d'autres objectifs de durabilité. L'économie dispose donc d'un potentiel considérable pour résoudre les questions soulevées dans le débat sur la durabilité. Des conditions d'exercice favorables aux acteurs économiques sont ainsi dans l'intérêt d'une société durable.

Le secteur de l'assurance gère des pools de risques, soutient les processus d'épargne et encourage une plus grande conscientisation des risques en s'appuyant sur l'évaluation de ces derniers. Il assume également des fonctions sociales non négligeables au regard des aspects liés à la durabilité. Des approches novatrices s'imposent qui favorisent la durabilité tant écologique que sociale. Le développement de produits et de services durables sur les plans économique, écologique et social renforce la valeur ajoutée du secteur. Par ailleurs, l'intégration des mutations sociétales et des préoccupations de la clientèle dans les processus de réalisation attestent de la faculté d'adaptation de la branche.

Comme ils évaluent en permanence les risques, les assureurs disposent d'une mine d'informations. Forts de ces données et de ces faits concrets, ils sont en mesure de s'impliquer davantage dans la discussion politique et de contribuer à objectiver le débat. Il faudrait que les assureurs définissent leur rôle de manière plus large et participent plus activement encore à l'élaboration de concepts durables pour le monde de demain. Il s'agit notamment de la promotion des investissements dans les technologies vertes et du renforcement de l'économie et la société face aux changements climatiques et sociétaux.

Pour conclure : les assureurs peuvent évaluer les risques avec précision, contribuer efficacement à la prévention et proposer des solutions d'assurance qui mettent l'accent sur la transparence et la durabilité. Les modèles de risque qui intègrent les facteurs ESG participent non seulement au renforcement de la résilience du secteur, mais positionnent également l'assurance comme un partenaire indispensable pour relever les défis du 21^e siècle. La prise en compte proactive de la durabilité est porteuse d'énormes opportunités pour le secteur de l'assurance.

- 1 Préambule
- 2 Considérer la durabilité dans sa globalité
- 3 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité au sein des entreprises

↑
6 Conclusion
↓

Glossaire

Notion	Explication	Notion	Explication
Ambulantisation	Transfert des soins médicaux du stationnaire (par ex. soins dispensés à l'hôpital) vers l'ambulatoire (par ex. soins en clinique de jour ou en cabinet médical).	PRI	<i>Principles for Responsible Investments</i> – Principes pour l'investissement responsable
AVS	Assurance vieillesse et survivants	PSI	<i>Principles for Sustainable Insurance</i> – Principes pour une assurance responsable
Dialogue actionnarial (en anglais, <i>engagement</i>)	Une forme d'intendance (en anglais, <i>stewardship</i>) – influence effective de l'actionnariat sur les processus décisionnels de l'entreprise.	Révision	Examen externe des rapports par un organisme qualifié
Critères ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance – prise en compte de critères environnementaux (« environnemental »), sociaux (« social ») et de gestion responsable de l'entreprise (« gouvernance »).	Scope 1	Émissions directes de gaz à effet de serre découlant de l'exploitation de l'entreprise elle-même
Double matérialité	Rapports des entreprises non seulement sur la manière dont les questions de durabilité peuvent entraîner des risques financiers pour l'entreprise (matérialité financière), mais aussi sur l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société (matérialité d'impact).	Scope 2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre causées par l'énergie achetée (par les fournisseurs d'énergie)
LSA	Loi sur la surveillance des assurances	Scope 3	Émissions indirectes de gaz à effet de serre causées en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement par des tiers
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) (ONU) – <i>Sustainable Development Goals</i>
NZAOA	<i>Net-Zero Asset Owner Alliance</i>	TCFD	<i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</i> – Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat
Pétrole & gaz conventionnels et non conventionnels	Critères d'exclusion dans l'univers des placements – La distinction réside dans la méthode de production ainsi que dans les sources d'énergie. Le pétrole et le gaz conventionnels sont produits selon des techniques éprouvées avec des méthodes de forage standard ; le pétrole et le gaz non conventionnels impliquent le recours à des technologies avancées pour exploiter les réserves énergétiques piégées dans la roche	Souscription (<i>underwriting</i>)	Décision de souscription en matière d'assurance directe et de réassurance, examen et évaluation des risques de (ré)assurance, fixation d'une prime appropriée

- 1 Préambule
- 2 Considérer la durabilité dans sa globalité
- 3 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité au sein des entreprises
- 6 Conclusion

À propos de l'ASA et de ce rapport

L'Association Suisse d'Assurances ASA représente les intérêts de l'assurance privée aux niveaux national et international. Elle compte environ 70 membres, des assureurs directs et des réassureurs actifs à l'international ainsi qu'un certain nombre d'assureurs actifs uniquement sur le marché domestique. Ses adhérents sont spécialisés dans les assurances de choses, les assurances-vie ainsi que les assurances en maladie complémentaire. Le secteur compte au nombre des branches économiques les plus performantes et les plus génératrices de valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle les assureurs privés s'engagent en faveur d'un développement prospère et durable de cette place tant au niveau économique que social et politique et assument ainsi une responsabilité envers l'économie nationale.

Depuis 2020, l'ASA établit un rapport annuel sur l'activité sectorielle en matière de développement durable. Le présent rapport porte sur les activités de l'Association Suisse d'Assurances ASA et de l'ensemble du secteur en 2023. Les données consolidées dans ce rapport ont été collec-

	Gouvernance	Place-ments de capitaux	Écologie en entreprise
Nombre de questionnaires remplis	34	31	32
Nombre d'assureurs représentés (selon la liste de la Finma)	Pas de pondération	45	47
Pondération		1.5	1.5
Nombre de nouveaux participants	Nouveaux questionnaires	8	8
Nombre de compagnies qui ne participent plus		4	7

tées au niveau des compagnies et englobent, à l'instar du Rapport 2022 sur la durabilité, la majeure partie des assureurs suisses. La participation à cette enquête étant facultative, les données sont difficilement comparables d'une année à l'autre, car les échantillons ne sont pas toujours les mêmes.

Le marché suisse de l'assurance compte de nombreux grands groupes qui définissent et mettent en œuvre des directives stratégiques en matière d'investissements et d'objectifs de réduction de leur propre empreinte écologique au sein du groupe dans son ensemble. Les questionnaires sur les placements de capitaux et l'écologie dans l'entreprise ont donc pu être remplis en commun par plusieurs assureurs, ce qui a été le cas pour certains groupes d'assurance. De ce fait, ils se rapportent en moyenne à 1,5 assureur. Sauf indication contraire, les réponses sont indiquées sur cette base pondérée lors de la présentation des résultats. De surcroît, il ressort de l'examen de l'allocation des capitaux découlant du questionnaire dédié aux placements que les réponses représentent 94 pour cent environ de la fortune de placement du secteur suisse de l'assurance en 2023 d'après les chiffres de la statistique 2022 de la FINMA.

Le rapport 2023 sur la durabilité est publié en allemand, anglais et français. La vue d'ensemble des indicateurs-clés est également disponible en italien. Vous trouverez des informations complémentaires sur l'association faîtière des assureurs privés suisses sur svv.ch.

- 1 Préambule
- 2 Considérer la durabilité dans sa globalité
- 3 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité au sein des entreprises
- 6 Conclusion
- Glossaire

Coordonnées :

Association Suisse d'Assurances ASA
Commission Durabilité
Kristine Schulze, chargée de la durabilité
Tel. +41 44 208 28 17
kristine.schulze@svv.ch

Rapport 2023 sur la durabilité

© 2024 Association Suisse d'Assurances

Direction du projet :

Deborah Keller

Évaluation des données :

Yanick Auchli

Rédaction de la version finale :

[Zumstein Communications GmbH](#)

Traductions :

FR : [Christine Reversac Baudry](#); EN : [Supertext AG](#); IT : [Assofide SA](#)

Concept graphique :

[KLAR](#), Zurich

Clause de non-responsabilité :

Le contenu du présent rapport sur la durabilité a fait l'objet de recherches soignées. Toutefois, l'ASA n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou la précision des déclarations ou des estimations qu'il contient, ni quant à leur réalisation effective. Le rapport sur la durabilité reflète la situation à fin décembre 2023. Les modifications survenues entre fin décembre 2023 et la date de la publication ne sont pas prises en compte.

Association Suisse d'Assurances

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14, CH-8002 Zurich

Tel. +41 44 208 28 28, info@svv.ch

[svv.ch](https://www.svv.ch)

[LinkedIn SVV](#)

Tous les rapports de l'ASA sur la durabilité sont consultables [ici](#).